

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES
COMMERCIALES ET DE GESTIONS
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme
De Master en Sciences Economiques
Option : Monnaie – Finance – Banque

THEME :

La création et le financement des micro-entreprises dans le cadre

Du dispositif ANSEJ de Tizi-Ouzou

Réalisé par :

CHERIFI Lynda
RAIAH Mohamed

Dirigé par :

M^{me} YADADDEN- SBIHI Djamila

Devant les membres du jury :

Présidente : Melle SHEKIR kahina maitre assistante classe B à UMMTO

Rapporteur : Mme YADADDEN djamila maitre assistante classe A à UMMTO

Examinatrice: Mme LARBES melha maitre assistante classe A à UMMTO

Promotion : 2014/2015

Remerciements

Nos plus vifs remerciement à Mme YADADDEN-SBIHI qui nous a apporté une aide précieuse tout au long de ce mémoire par ses conseils judicieux et sa grande rigueur dans le travail et pour l'honneur qu'elle nous a fait en acceptant de nous encadrés.

Nous remercions aussi les membres de jury, pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant de juger et évaluer notre travail et de participer à la soutenance.

Nous remercions également tout le personnel de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou à leur tête Mr HAMMOUR pour avoir mis à notre disposition tous les documents nécessaires à la réalisation du présent mémoire.

Qu'il trouve ici notre plus haute considération et nos plus chaleureux remerciements et un grand merci à nos familles pour leurs soutiens morales et matériels.

Merci à tous

Dédicaces

Nous dédions ce mémoire de fin d'étude

A nos parents

A nos familles

A nos amis

Lynda & Mohamed

Sommaire :

Introduction générale.....	01
Chapitre I : Création de la micro-entreprise.....	05
Section 1 : Généralités sur la micro-entreprise	05
Section 2 : Les étapes de création d'une micro-entreprise.....	11
Chapitre II : Le financement des micro-entreprises.....	32
Section1 : Financement interne et externe.....	32
Section2 : Divers financement.....	43
Chapitre III : Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ.....	48
Section1 : Généralités sur l'ANSEJ.....	49
Section 2 : Présentation d'un exemple concret de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ.....	65
Section 3 : Bilan du dispositif ANSEJ pondant la période 2010-2014.....	76
Conclusion générale	88
Bibliographie.....	91
Liste des tableaux	94
Annexes.....	96
Tables des matières	120

La liste des abréviations

La liste des abréviations

DIPJ : Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes

ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement

ANGEM : Agence Nationale de Gestion de Microcrédit

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

BADR: Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BDL: Banque de Développement Local

BEA: Banque Extérieure d'Algérie

BNA: Banque Nationale d'Algérie

CASNOS : Caisse nationale de Sécurité Sociales des Non Salariés

CNAC : Caisse Nationale de l'Assurance Chômage

CNAS: Caisse Nationale des Assurances Sociales des travailleurs salariés

CPA: Crédit Populaire d'Algérie

CSVF : Comité de Sélection, Validation et Financement

DOAE : Décision d'Octroi d'Avantage pour la phase d'Exploitation

DOAR : Décision d'Octroi d'Avantage pour la phase de Réalisation

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

FNSEJ : Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes

IFU : Impôt Forfaitaire Unique

IRG : Impôt Sur le Revenu

ME : Micro-entreprises

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNR : Prêt Non Rémunéré

RBE : Résultat Brut d'Exploitation

SARL : Société A Responsabilité Limitée

SCS : Société en Commandité Simple

SNC : Société en Nom Collectif

SPA : Société Par Action

TCR : Tableau de Comptes de Résultats

T.O : Tizi-Ouzou

TPE : Très Petites Entreprises

VAN : Valeur Actuelle Nette

UE : Union Européenne

Introduction générale

Depuis l'indépendance du pays en 1962, l'Algérie a subi de profonds changements particulièrement durant les années 80 où se trouve confronter à une grave crise économique qui se traduit par l'incapacité de créer de l'emploi, licenciement des ouvriers et une chute de taux de croissance économique malgré ses capacités humaines et naturelles.

Le chômage étant l'ennemi de la cohésion, il ne peut y avoir de développement durable sans une réduction significative du chômage.

Au cours des années 90, la création de nouvelles entreprises notamment la micro-entreprise est apparue comme le principal levier de redressement de l'économie algérienne, pour cela des services d'accompagnement sont mis à la disposition des créateurs de projets afin de les aider à préciser leurs objets .Nous trouvons à titre d'exemple : la caisse nationale de l'assurance chômage (CNAC), agence nationale de gestion de micro crédit (ANGEM) et l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ).

Le dispositif ANSEJ a été crée après l'échec du dispositif d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ), en application des dispositions de l'article 16 de l'ordonnance N°96-14 du 24juin1996. L'agence à pour mission, la création d'entreprise rentables et création d'emplois.

Dans ce cadre, l'agence est chargée de conseiller le promoteur dans les différentes phases du projet d'investissement, d'informer l'investisseur sur les lois relatives à l'exercice de son activité et d'assurer le suivi des micro-entreprises pendant le montage financier et le démarrage de l'activité.

La micro-entreprise constitue un outil privilégié pour encourager l'initiative privée et l'esprit entrepreneurial et pour concrétiser les objectifs nationaux en matière de développement, de création d'emplois et génération de revenus. De part sa capacité à résorber une partie du chômage, les Etats des pays en développement encouragent toutes les initiatives qui visent son soutien.

En général, l'activité de chaque entreprise génère des besoins de capitaux pour le financement et le développement de l'activité.

La création d'entreprise a besoin de capitaux durable afin d'acquérir le terrain, les bâtiments, les équipements et les outillages nécessaires à son activité, les apports des promoteurs sont insuffisants pour faire face .Dans ce cas, il est obligé de recourir à l'emprunt dont l'ANSEJ joue un rôle d'intermédiaire entre les deux parties promoteur et la banque.

La banque étant un opérateur important dans le financement de projet, elle témoigne sa volonté et sa contribution dans la réalisation de tout projet d'investissement. Chaque banque doit porter sa contribution à la croissance économique tout en limitant les risques de non remboursement des crédits octroyés et pour cette raison les autorités ont mis en place des garanties de crédit pour couvrir le montant de prêt en cas de sinistre et ont introduit la représentation des banques au niveau de comité de sélection.

Notre étude va porter sur la présentation du dispositif ANSEJ et sur les procédures du financement des projets de création de micro-entreprise par les jeunes promoteurs.

Les raisons du choix du sujet :

L'étude des micro-entreprises paraît intéressante, pour plusieurs raisons :

- La première raison est liée à l'importance des micro-entreprises dans la création des richesses ;
- La deuxième raison concerne le poids des micro-entreprises dans la résorption du chômage et donc la création de l'emploi ;
- La troisième raison est la place et le rôle joué par les micro-entreprises dans le développement de l'économie du pays.

La problématique :

Le travail que nous proposons porte sur la problématique suivante : quelle serait la contribution du dispositif ANSEJ dans la création et le financement des micro-entreprises ?

Pour répondre à la problématique principale, d'autres questions s'imposent :

- Qu'est-ce-qu' une micro-entreprise ?
- Quelles sont les étapes caractérisant un projet de création d'une micro-entreprise ?
- Quels sont les types de financement proposés aux micro-entreprises d'une manière générale et par l'ANSEJ en particulier ?
- Quel est l'impact de l'ANSEJ sur la création des micro-entreprises et sur la création d'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Les hypothèses de la recherche :

L'hypothèse se définit comme une proposition de réponse à une question posée. Pour appréhender notre étude nous avons formulé les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : La micro-entreprise favorise l'emploi et la répartition des revenus ;

Hypothèse 2 : Les politiques mises en œuvre visent à développer les micro-entreprises étant considérées comme un véritable moteur de résorption du chômage et un moyen privilégié de relancer les activités économiques.

La méthodologie de la recherche :

Afin d'apporter quelques éléments de réponses à notre problématique, nos questions et confirmer ou infirmer nos hypothèses nous avons mené une étude documentaire basant sur la littérature traitant l'entreprise d'une manière générale et la micro-entreprise en particulier et des lois législatives, comme nous avons effectué un stage au niveau de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou où nous avons étudié l'évolution des données et des statistiques recueillies au niveau de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou et essayé de les interpréter.

De ce fait, le travail est articulé en trois chapitres :

Le premier chapitre qui s'intitule « création de la micro-entreprise », sert à expliquer la notion de la micro-entreprise et son rôle dans l'économie d'un pays. Ce premier chapitre sera subdivisé en deux sections, la première visera à présenter les généralités sur la micro-entreprise et la deuxième portera sur les étapes de création d'une micro-entreprise.

Le deuxième chapitre s'intitule « Le financement des micro-entreprises » consiste à présenter les différents types de financement proposés à ces dernières. Il sera divisé en deux sections, la première portera sur le financement interne et externe et la deuxième sur les divers financements tels que prêt familiaux et avances de paiement des clients.

Le troisième chapitre s'intitule « aspects pratiques de création d'une ME dans le cadre du dispositif ANSEJ » où il sera subdivisé en trois sections, la première portera sur les généralités du dispositif ANSEJ, la deuxième à la présentation d'un exemple concret de création d'une ME et la troisième section portera sur la présentation du bilan du dispositif ANSEJ durant les cinq dernières années.

Chapitre I

Création de la

Micro-entreprise

Introduction

Les micro-entreprises jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social, elles sont au centre des politiques industrielles et des préoccupations politiques des états socialistes. La micro-entreprise dispose de différentes caractéristiques et sa création passe par plusieurs étapes.

Le premier chapitre est consacré à la création de la micro-entreprise qui se présente comme suit :

La première section portera sur les généralités de la micro entreprise

La seconde section est consacrée aux étapes de la création de la micro-entreprise.

Section 01 : Généralités sur la micro-entreprise

Les micro-entreprises ont été mises sur pied afin de pouvoir répondre aux aspirations des éléments les plus attractifs et les plus dynamiques de la jeunesse en chômage.

Cette section se focalisera sur la micro-entreprise à travers les points suivants :

- 1- Définitions et Caractéristiques de la micro entreprise
- 2- Classifications des micro- entreprises
- 3- Importance et rôle de la micro entreprise dans l'économie

1-Définitions et caractéristiques de la micro-entreprise

Dans ce point nous allons présenter quelques définitions de la micro-entreprise et donner ses principales caractéristiques.

1-1 Définitions de la micro-entreprise

Il semble difficile de définir la micro-entreprise de façon précise car il n'existe aucune définition officielle du terme « micro-entreprise », mais rien n'empêche qu'on peut l'assimiler à la définition de l'entreprise en sachant que leurs critères et leurs buts s'enchainent d'intérêts et objectifs économiques, sociaux et politiques.

La micro entreprise est une entreprise individuelle soumise à un régime d'imposition forfaitaire et non pas réel, et bénéficie de formalités comptables et fiscales allégées.¹

¹ Guide pratique : micro-entreprise ; disponible sur le site : <http://Droitfinances.commentcamarche.net/contents/6/4-micro-entreprise-guide-pratique>. Consulté le 15/08/2015.

Selon la commission européenne, les micro-entreprises sont des entreprises qui occupent moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel au total du bilan n'excède pas 2 millions d'euros. Les micro-entreprises sont presque des entreprises individuelles, elles sont très présentes dans les pays émergents, où le développement économique repose quasi-majoritairement sur elles.²

Une micro-entreprise est une entreprise individuelle aussi appelée entreprise en nom personnel. C'est la structure de référence des artisans, des commerçants et des professions libérales.³

Dans notre pays, la définition des PME et ME est celle adoptée par l'UE en 1996. Elle est reprise par la loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise. La très petite entreprise (TPE) ou la ME, est définie comme une entreprise :

- Employant de 1 à 9 employées ;
- Dont le chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions de Dinars⁴.

1-2 Caractéristiques de la micro-entreprise

La micro-entreprise présente des caractéristiques particulières, qui permettent de la distinguer des petites, moyennes et grandes entreprises. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- La micro entreprise à une flexibilité qui lui permet de s'accommoder et de s'adapter à tous les particularismes locaux et toutes les conjonctures, son implantation, son déplacement et sa transformation sont aisés ;
- La micro-entreprise à des contours juridiques et organisationnels et un mode de fonctionnement qui va faciliter son émergence et son développement dans l'économie de marché ;

² www.wikipedia.org.

³ M.PHILIPPE Langevin ; « La politique d'appui du conseil général aux micro-entreprises des Bouches-du-Rhône » ; date 4/11/2010 ; p 3 ; format PDF ; disponible sur le site : http://www.cg13.fr/fileadmin/user-upload/conseil_général/CDC/rapports/ECORD041010.pdf ; consulté le 1/9/2015 ; à 17H.

⁴ Journal officiel de la république Algérienne n°77.Loi n°01-18 du Ramadhan ; disponible sur le site http://www.cg13.fr/fileadmin/user-upload/conseil_général/CDC/rapports/ECORD041010.pdf correspondant au 12 décembre 2001 portant lois d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise.

- La micro-entreprise aurait une vitesse de création élevée par rapport à la grande entreprise, elle posséderait une meilleure flexibilité organisationnelle ;
- La micro-entreprise d'envergure familiale domine la structure globale des micro-entreprises ;
- La micro-entreprise peut se développer dans tous les secteurs d'activités et dans toutes les branches⁵.

2- La classification des micro-entreprises

La classification des micro-entreprises peut se faire selon différents critères, dans notre étude nous allons procéder dans un premier temps à une classification juridique, dans un second temps à une classification selon le domaine d'activité et enfin une classification économique.

2-1 Classification juridique des micro-entreprises

Comme toute entité économique, la micro-entreprise a un statut juridique, ce statut détermine l'engagement de ses propriétaires vis-à-vis des tiers.

2-1-1 Les entreprises fondées par une personne

Nous distinguons deux types d'entreprises

2-1-1-1 Les entreprises individuelles (personnelles)

Cela représente en générale les très petites entreprises ou les artisans. La responsabilité de l'entrepreneur individuel est illimitée, Cela veut dire que le créateur est responsable de façon illimitée sur les biens propres et la totalité des dettes de l'entreprise.

En effet, il n'existe pas de distinction entre le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, on dit que l'entreprise n'a pas de personnalité morale et n'a pas de patrimoine propre.

Tous les revenus du propriétaire sont imposés au même titre que le bénéfice réalisé par l'activité de son entreprise individuelle dans le cadre d'IRG.

Compte tenu des risques liés à la création d'une entreprise individuelle, nous avons pensé à l'EURL.

⁵ KHEBBACHE Nawal « la lutte contre le chômage création de micro-entreprise au niveau de L'ANSEJ :cas de wilaya de Bejaia » ;mémoire de master ;université de Bejaia ;p 2-3 ;disponible sur le site :<http://www.iefpedia.com/France/wp-content/uploads/2012/05/la-lutte-contre-le-ch%C3%B4mage-cr%C3%A9ation-de-micro-entreprise-au-niveau-de-1%E2%80%99ANSEJ-Cas-de-la-wilaya-de-B%C3%A9jaia-%D8%CKhebbache-Nawel-et-Khabbache-Manel.docx> ; Consulté le 17/08/2015 ; à 14H22 .

2-1-1-2 Les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL)

L'EURL permet de séparer le patrimoine personnel du patrimoine de l'entreprise et d'échapper ainsi à l'obligation de faire face aux dettes sociales sur les biens personnels.

L'EURL est destinée aux commerçant, artisans et prestataires de services, elle permet à l'entrepreneur individuel de démarrer son activité en protégeant son patrimoine personnel en cas d'insuccès et elle lui permet aussi de se transformer à une SARL en cas de développement de son activité.

2-1-2 Les entreprises sociétaires (fondées par plusieurs personnes)

Le code de commerce retient en effet deux types de sociétés, les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux.

2-1-2-1 Les sociétés de personnes : nous distinguons deux types**a- Société en nom collectif (SNC)**

Généralement, cette forme de société est pour les activités commerciales où les associés sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales.

Les bénéfices de l'entreprise sont partagés entre les associés de l'entreprise, et du point de vue fiscal, les associés sont imposés directement sur leur quote-part des bénéfices de la société c'est-à-dire chaque associé paye une taxe individuelle sur sa part du bénéfice.

La société prend fin par le décès de l'un des associés sauf s'il a été stipulé que la société continuerait, soit avec les associés seulement, soit avec un ou plusieurs héritiers, ou toute autre personne désignée par les statuts⁶.

b- Société en commandite simple (SCS)

C'est une société commerciale de nature hybride qui comprend deux catégories d'associés ; les commandites et les commanditaires. Les premiers engagent leur responsabilité personnelle dans la gestion de l'entreprise. Les seconds ne s'engagent que proportionnellement à leurs apports et ne peuvent s'impliquer dans la gestion de la société.

Les parts sociales ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec le consentement de tous les associés⁷.

⁶ BALLOUL Tayeb ; « Droit des sociétés » ; Ed BERTI ; 2006 ; p.154

⁷ Ibid, p.166.

2-1-2-2 Les sociétés de capitaux

Ces sociétés sont constituées des capitaux apportés par les associés. Nous distinguons :

a- Société à responsabilité limitée (SARL)

La forme de société la plus choisie dans la pratique, son capital social ne peut être inférieur à 100.000 DA et le nombre d'associés est de deux à vingt. La SARL se caractérise par la responsabilité limitée des associés, leurs pertes potentielles se limitent au montant de leurs apports respectifs.

Pour la distribution des bénéfices, les associés reçoivent une part proportionnelle à leurs parts de capitaux.

Du point de vue fiscal, la SARL est soumise à l'impôt sur les sociétés. La part des bénéfices attribués aux associés est imposée dans la catégorie des revenus mobiliers en tant que dividendes⁸.

b- Société par action (SPA)

SPA est une société dont le capital est divisé en actions et qui est constituée entre des associés qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Le nombre des associés ne peut être inférieur à 7 membres et le capital social doit être de 5.000.000 DA au moins si la société fait publiquement appel à l'épargne et 1.000.000 DA au moins dans le cas contraire.

Chaque actionnaire reçoit sa quote-part des bénéfices dont la société déciderait la distribution sous formes de dividendes, ainsi que le cas échéant sa quote-part du patrimoine de la société en cas de dissolution avec répartition des actifs restant après paiements des dettes⁹.

2-2 Classifications en fonction de leur activité

Nous distinguons

- Entreprises artisanales : sont des entreprises qui exercent une activité manuelle et emploient un effectif de 10 personnes au maximum.
- Entreprises commerciales : sont des entreprises dont l'activité principale consiste à l'achat et à la revente de marchandises sans transformation.

⁸ BELLOUL Tayeb; Op.cit; p. 181.

⁹ Ibid. p.213.

- Entreprises industrielles : leur activité principale est la production et la commercialisation des produits finis ou soumis-finis obtenu après transformation des matières premières.
- Les entreprises prestataires de service : leurs activités principales consistent à vendre des services tels que les transports, la santé, l'éducation.....¹⁰

2-3 Classifications économiques

Est déterminée selon leur activité principale

- Secteur primaire : il s'agit de l'extraction des ressources de la terre via l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière.....
- Secteur secondaire : il s'agit d'activités liées à la transformation des matières premières issues du secteur primaire (l'industrie, bâtiments et travaux publics, électroménager, aéronautique)
- Secteur tertiaire : il regroupe toutes les activités économiques qui ne font pas partie du secteur primaire et secondaire. Il s'agit d'activités marchandes et d'activités non marchandes¹¹.

1-3 Importance et rôle de la micro-entreprise dans l'économie d'un pays

Les micro-entreprises jouent un rôle important dans l'économie d'un pays. Elles constituent une source majeure d'emploi et de revenus.

L'importance de la micro-entreprise réside particulièrement dans des avantages politiques, économiques et sociaux qui offrent son importance au regard de sa contribution au développement¹².

1-3-1 Sur le plan politique

L'existence des micro-entreprises dans les pays favorise la naissance d'une génération des entrepreneurs nationaux, Elle permet aussi de lancer et de consolider le tissu économique

¹⁰ Valens Ndonkeye ; « analyse financière comme outil indispensable pour la gestion d'une entreprise » ; mémoire licence en gestion ; université libre de Kigali ; 2008 ; disponible sur le site : www.memoireonline.com/08/08/1487/m-analyse-financiere-outil-indispensable-gestion-d-une-entreprise7.html. Consulté le 06/09/2015.

¹¹ <http://wikipedia.org/wiki/entreprise>, consulté le 17/10/2015.

¹² Yeta Balutidi, « l'apport des petites et moyennes entreprises au développement économique de la RDC », mémoire de licence en droit, université de Kinshasa, 2008 disponible sur le site www.memoireonline.com/04/12/5780/lapport-des-petites-et-moyennes-entreprises-au-developpement-economique-de-la-RDC.html; Consulté le 28/07/2015 ; à 11H.

adapté aux besoins du pays. Cette importance, pour ne pas la restreindre au plan politique, s'étend aussi au plan économique et au plan social.

1-3-2 Sur le plan économique

En amont, les micro-entreprises exercent des effets d'entraînement en ce sens qu'elles contribuent à la valorisation des ressources nationales par la création d'autres activités telles que l'agriculture pour le commerce alimentaire, l'intégration du secteur artisanal pour une entreprise manufacturière, etc.

En aval, elles contribuent au développement du secteur tertiaire de même, elles concourent à l'accroissement de produit national brut.

La création des micro-entreprises favorise particulièrement la diversification de la structure industrielle, en même temps qu'elle aide à exploiter des ressources inutilisées recelant ainsi la formation de capitaux.

En effet, lorsque la demande d'un produit déterminé est restreinte à la production des petites quantités, est souvent la seule solution de rechange à l'importation. La micro-entreprise facilite par conséquent la substitution de fabrication locale aux importations.

1-3-2 Sur le plan social :

La création des micro-entreprises est considérée comme un moyen de résorber le chômage et aussi est un élément crucial de la lutte contre la pauvreté.

Section 02 : Les étapes de création d'une micro-entreprise

Dans cette section nous allons présenter les conditions et les principales étapes de création d'une micro-entreprise.

Toute création d'une micro-entreprise requiert la rencontre et la synergie de trois facteurs essentiels tels qu'humain, économique et financier.

L'étape de création concerne les promoteurs, bien sûr puisqu'ils sont responsables et interviennent tout au long de la vie des micro-entreprises.

1-Les conditions de création d'une micro-entreprise

La création d'une micro-entreprise repose essentiellement sur les trois dimensions suivantes

1-1 La dimension humaine de la micro-entreprise

Le facteur humain tient une place importante dans la réussite d'une micro-entreprise. Il s'agit de personnes sérieuses avec des vues prospectives valables, qui maîtrisent bien le domaine dans lequel elles activent ou veulent investir et qui voient suffisamment loin pour prévoir les problèmes qui pourraient surgir aussi bien dans la phase réalisation du projet que pendant l'exploitation de la micro-entreprise.

1-2 La dimension économique de la micro-entreprise

La mission première d'une micro-entreprise étant de produire des biens et/ou des services, la micro-entreprise doit se doter de moyens de productions. Ces moyens sont constitués :

- D'un terrain, de construction d'un fonds de commerce ;
- D'équipements, d'outillages et de matériels roulant ;
- De brevets et licences ;
- De matières premières.

Tous ces moyens n'ont pas la même fonction ni la même durée de vie. Certains, tels les terrains ou les constructions sont utilisés pendant de longues années, d'autres comme les équipements et l'outillage servent à la production d'une quantité importante de biens ou services, et sont en principe remplacés au bout d'une certaine période d'utilisation. D'autres enfin, comme les matières premières, sont consommées lors de la fabrication du produit et doivent être renouvelées.

Une distinction doit se faire entre les moyens utilisés pendant une période plus ou moins longue et ceux qui ne servent qu'une fois dans le processus de fabrication. Les premiers sont appelés « actifs immobilisés » ils sont financés par des « crédits à MLT », les seconds sont appelés « actifs circulants » ils sont financés par des « Crédits à court terme ».

1-3 La dimension financière de la micro-entreprise

Pour acquérir ces moyens de production, l'entreprise doit avoir des ressources. Les fonds des propriétaires ne suffisant généralement pas, elle est souvent amenée à emprunter auprès d'organismes financiers ou de particuliers.

Elle dispose de deux catégories de ressources celles :

- Des propriétaires, constituées des fonds apportés qui forment les capitaux propres ;
- Des bailleurs de fonds constituées des :

- 1- Dettes à MLT, lorsqu'elles sont remboursables sur une période supérieure à une année ;
- 2- Dettes à CT, lorsqu'elles sont exigibles dans les douze (12) mois qui suivent¹³.

2-Les étapes de création d'une micro-entreprise :

Pour créer une micro-entreprise, l'entrepreneur passe par les étapes suivantes

2-1 L'idée de projet et sa maturation

C'est l'étape qui va de l'apparition de l'idée à sa maturation, elle contient deux sous étapes :

2-1-1 La période de gestation

C'est la période pendant laquelle une idée de projet naît, mûrit et s'affirme. La réalisation d'une idée de projet se traduit par une idée qui répond à des réelles opportunités d'investissement, c'est-à-dire qui fait l'objet d'une étude approfondie de faisabilité, de viabilité et de rentabilité dont les promoteurs s'investissent corps et âme pour sa concrétisation.

2-1-2 Pré- étude de faisabilité

La pré- étude de faisabilité est une étude écrite et chiffrée du projet. C'est la sous étape qui vise à sortir le projet de sa phase conceptuelle. Elle consiste :

- A Collecter des informations sommaires sur le secteur d'activité et le marché ;
- D'assurer que l'on peut raisonnablement continuer à consacrer d'autres ressources. Ainsi on doit déterminer brièvement les procédés de fabrication envisagés et les équipements nécessaires ;
- Donner un ordre de grandeur des besoins financiers nécessaires, c'est-à-dire l'évaluation du montant approximatif des dépenses à effectuer et les recettes escomptées.

La pré-étude de faisabilité a donc pour objet de se faire une première idée du marché, de l'opportunité d'investissement, des équipements à acquérir, du coût global du projet et de sa rentabilité.

¹³ BOUYACOUB Farouk ; « l'entreprise et le financement bancaire » ; Ed CASBAH ; 2000 ; p 39-40.

2-2 L'étude technico-économique

L'étude technico-économique est une étude approfondie de faisabilité du projet. Elle a pour objet d'évaluer les risques liés au marché, d'examiner les aspects techniques et de déterminer le coût. En plus de l'importance de cette dernière, une gamme d'études doit être faite afin de réaliser une bonne création d'entreprise à savoir, l'étude de marché, l'étude technique, l'étude organisationnelle et l'estimation des coûts.

2-2-1 L'étude de marché

L'étude de marché a pour objet :

- ✓ D'acquérir une connaissance approfondie du secteur dans lequel évaluera la micro-entreprise et des besoins réels de ce marché ;
- ✓ De définir, d'une manière plus précise, la nature et la connaissance du bien et/ou du service que la micro-entreprise se propose de produire et d'écouler ;
- ✓ De déterminer la place que la micro-entreprise entend occuper dans ce secteur d'activité.

2-2-1-1 Connaissance de marché

La connaissance du marché se fait sur la base d'une étude approfondie de la documentation existante, des statistiques et des prévisions relatives au secteur d'activité concerné, ainsi que sur des enquêtes et des sondages auprès d'échantillons de consommateurs.

Il s'agit de savoir quels sont les besoins du marché pour le produit (ou les produits) que l'on se propose de fabriquer, quel est le volume et le niveau de la demande exprimée, quel est le volume et le niveau de l'offre actuelle, de quelle manière cette offre est proposée, quelle est la part de la demande non encore satisfaite, quels sont les prix pratiqués, quels sont les principaux concurrents, quelle est la clientèle à laquelle l'entreprise destine son ou ses produits.

Donc dans le cadre de cette étude, le promoteur doit s'assurer qu'il y a une réelle opportunité d'investissement et susceptible d'être satisfaite par le bien ou la gamme de biens qu'il projette de produire et de vendre à des prix concurrentiels.

2-2-1-2 Définition de la nature et des caractéristiques du bien à produire

L'étude doit définir et déterminer le produit que l'entreprise se propose de mettre sur le marché.

Les caractéristiques techniques et qualitatives du produit à fabriquer sont mises en évidence, ainsi que son utilisation ou son utilité, éventuellement ses performances et son caractère novateur, les usages secondaires qui pourraient en être faits et qui accroîtraient son intérêt et élargiraient son marché.

2-2-1-3- Place de la micro-entreprise dans le secteur d'activité

La micro-entreprise doit avoir une bonne vision prospective et aussi une parfaite connaissance du secteur d'activité car lorsque les prix sont égaux, sa position de leader fera bénéficier ses produits mais pour conserver ce leadership il devra améliorer son produit tout en gardant à des prix concurrentiel, c'est-à-dire la micro-entreprise doit faire des recherches à fin d'innover son produit et maintenir sa place sur le marché.

2-2-2 L'étude technique

En fonction de l'importance du marché et du poids qu'elle se propose d'avoir sur ce dernier, la micro-entreprise effectue des choix quant aux techniques de production et au type d'équipements à acquérir.

L'étude technique comprend, en conséquence :

- ✓ une analyse et une description précise du processus de production choisi ;
- ✓ la détermination des principales caractéristiques des équipements à acquérir et notamment les capacités de production ;
- ✓ une étude sur les caractéristiques et la disponibilité des matières premières nécessaires à la fabrication des produits ;
- ✓ une étude sur le site d'implantation

Les éléments de cette étude sont généralement interdépendants les uns des autres.

L'étude technique doit aboutir au choix d'une technologie facile à assimiler et à maîtriser, capable, de par ses capacités, d'assurer la production nécessaire à la satisfaction partielle ou totale des besoins du marché.

En fonction de la situation du marché et de ses perspectives d'évolution, le promoteur peut être amené à effectuer un choix entre acquisition d'un matériel perfectionné, sophistiqué et qui nécessite peu de main d'œuvre, ou l'utilisation de machines moins nombreuses et moins complexes avec le recrutement d'un plus grand nombre de travailleurs.

Si le bien à produire a une durée de vie longue et sure, l'automatisation de la production contribuera à la stabilisation des coûts de revient.

Dans le cas contraire, et afin de pouvoir réinvestir en fonction de l'évolution de la demande, ou de même de réorienter la micro-entreprise vers la production d'un autre type de produit, voir vers une autre activité, il est certainement préférable de donner une priorité à l'élément humain dans les facteurs de production.

2-2-2-1 Analyse de processus de production possible

L'étude de marché ayant définie la nature et les caractéristique des bien et /ou services à produire, l'étude technique doit examiner les processus de production qu'il est possible de mettre en œuvre pour leur obtention.

Sur la base des informations recueillies (auprès des fournisseurs notamment) il est établi, pour chacun des processus techniquement possibles et économiquement envisageable, une description des procédés de fabrication et des spécificités propres à chaque étape de production a fin de comparer ces procédés et mesurer les performances technologiques des équipements proposés.

Mais le choix d'une technologie ne repose pas seulement sur des considérations d'ordre techniques, il dépend aussi des possibilités d'acquisition, d'assimilation et voir d'adaptation des technologies étrangères.

2-2-2-2 Caractéristiques des équipements

En fonction de l'étude de marché, le promoteur décide du volume de produits qu'il compte mettre sur le marché et donc des capacités de production des équipements.

Les études de consommateur et de rentabilité ainsi que les perspectives d'évolution du marché et de la micro-entreprise constituent autant d'indicateurs intéressants.

2-2-2-3 Caractéristiques et disponibilités des matières premières

L'étude technique doit se pencher ensuite sur l'examen des matières premières nécessaires à la fabrication du ou des produits que la micro-entreprise projette de mettre sur le marché. A savoir est- ce- que ces matières sont disponibles localement ? Où et à quel prix ?.....

2-2-2-4 Etudes de localisation de l'unité (choix de site)

Six facteurs, au moins sont susceptibles d'orienter le choix du site d'implantation d'une unité de fabrication. Ce sont :

- L'existence d'une partie importante des matières premières nécessaires à la production ;
 - Disponibilité d'un terrain d'assiette, suffisamment grand pour contenir l'unité et les extensions éventuelles ;
 - Proximité des marchés à satisfaire ;
 - L'existence des commandités : énergie, eau, combustibles ;
 - L'existence de moyens de communication et de transport des personnes et des marchandises ;
 - La disponibilité d'une main –d'œuvre.

Ces critères permettent de sélectionner la région, puis le site d'implantation.

Le choix définitif d'un site par rapport à un autre se fait en termes d'une étude comparative entre les coûts engendrés pour chaque alternative.

2-2-3 L'étude organisationnelle

L'organisation structurelle est une sous-étape importante. Elle exerce une influence directe sur la vie et l'évolution d'une micro-entreprise. Elle concerne l'agencement des fonctions, la composante humaine et les équipements de gestion.

L'étude organisationnelle doit aboutir :

- A la détermination et l'évaluation des moyens humains et matériels à mettre en place ;
- A une évaluation plus précise des surfaces nécessaires à chaque atelier et magasin (production, maintenance, stockage), ainsi qu'un bloc administratif t autres aménagements nécessaires ;
- A une estimation des besoins en équipements de gestion et de transport (matériels de bureaux, matériel informatique, téléphone, ect).

2-2-4 L'estimation des coûts

L'étude technique a permis de déterminer la surface des bâtiments nécessaires, les caractéristiques des équipements, le nombre d'ouvriers et employés, les besoins en

équipements de gestion et de transport, les consommations d'eau, d'électricité, de matière premières, etc. Avec une évolution sommaire des coûts. Il s'agit d'effectuer un travail de recherche et d'évaluation plus élaborés des coûts d'investissement et d'exploitation du projet, avec, comme objectif, la recherche du moindre coût de production, tout en tenant compte du facteur inflation.

2-2-4-1 Principales sources d'information sur les coûts d'investissement

Les prix de certains matériels et équipements, tels les véhicules de transport et les appareils de manutention sont largement diffusés par catalogues, par voie de presse et spots publicitaires. Mais les chaînes de production étant généralement réalisées sur commandes spécifiques, le promoteur a recours à d'autres sources d'information pour évaluer le coût de son projet.

Le promoteur peut également avoir recours à des informations disponibles dans des publications spécialisées (le plus souvent étrangères), des constructeurs et des fournisseurs d'équipements. Auprès de ces derniers, le promoteur obtient, en général, des plans de constructions des infrastructures d'accueil des équipements de production, ainsi que des informations précises sur les procédés de fabrication et les performances de ces équipements.

Mais ces informations se périment, elles aussi, rapidement. Elles doivent être périodiquement actualisées, en matière technologique comme au niveau des coûts.

2-2-4-2 Principales sources d'information sur les coûts d'exploitation

Il est bien sûr facile d'obtenir des informations sur une série de coûts tels que les tarifs d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, de transport, etc. Il faut toutefois tenir compte de l'évolution possible de ces tarifs.

Les prix de la plupart des matières premières ou matières consommables peuvent également être obtenus auprès des fournisseurs locaux et/ou étrangers, à condition de tenir compte, là aussi, de l'évolution des prix.

Les salaires, quant à eux, font l'objet d'enquêtes auprès d'entreprises similaires ou à postes identiques.

2-3 L'étude financière

L'étude financière d'un projet, passe par les étapes suivantes :

2-3-1 Etude de la rentabilité :¹⁴

Confronté à un choix entre deux ou plusieurs variantes, le promoteur dispose, pour les comparer, un certain nombre de critères d'appréciation :

- ✓ Le critère du bénéfice actualisé ;
- ✓ la valeur actuelle nette ;
- ✓ Le critère de taux de rentabilité interne ;
- ✓ Le critère du temps de récupération.

Une fois la variante définitive retenue, le promoteur doit confectionner les documents à son banquier à l'appui de sa demande de concours d'investissement pour le convaincre de la rentabilité et de la viabilité du projet.

Ces documents vont également lui permettre de calculer le point mort (ou point d'équilibre) de l'activité de la micro-entreprise¹⁵.

2-3-1-1- Notion sur l'actualisation

L'actualisation permet de comparer des recettes et des dépenses qui s'échelonnent dans le temps et qui n'ont pas, du fait de cet échelonnement, le même poids économique ni la même valeur selon les années au cours desquelles elles sont perçues et / ou versées.

Pour comprendre ce qu'est l'actualisation, partons de la formule de calcul des intérêts composés.

a- Les intérêts composés

La formule $(1+t)^n$ montre ce qu'il adviendrait d'une somme initiale placée à intérêt composés.

$M = S (1+t)^n$, sachant que :

M : montant en fin de placement

S : somme placée

t : taux de placement

¹⁴ BOUYACOUB Farouk; Op. Cit. p.67-69.

¹⁵ BOUYACOUB Farouk .Op.cit ; p. 44-54.

n : durée

b-L'actualisation

L'actualisation, c'est précisément la démarche inversée de celle des intérêts composés .elle consiste en effet à déterminer la valeur actuelle de montants futurs.

Il s'agit, au plan économique, de rapporter au présent des données qui résultent d'une activité qui s'étalera dans le temps.

L'actualisation s'effectue en utilisant l'inverse de la formule des intérêts composés, soit

$$1/ (1+t)^n$$

c- Valeur actuelle nette (VAN)

La VAN est calculée comme suit :

- **Définition**

La valeur actuelle nette repose sur la comparaison entre le capital investi et la valeur actuelle des cash-flows dégagés par un projet.

- **Formule**

La détermination de la VAN d'un investissement appelle les étapes suivantes :

- fixer le capital investi (I_0)
- faire la somme des cash –flow actualisé nets ($\sum_{i=1}^N R/(1 + a)^n$)

On a:

$$VAN = - I_0 + \sum_{i=1}^N R/(1 + a)^n$$

I_0 =l'investissement initial

N:durée de vie du projet

Si $VAN > 0$, alors l'investissement est rentable.

$VAN < 0$, alors l'investissement n'est pas rentable

2-3-1-2 Détermination de la période de calcul

Cette période doit être au moins égale à la durée moyen d'un crédit d'investissement (05 ans) et ou plus, à la durée de vie technique de l'équipement le plus important du projet.

a- Choix du taux d'actualisation

La difficulté rencontrée dans le calcul du bénéfice actualisé réside essentiellement dans le choix d'un taux d'actualisation appliqué, plus le taux est élevé plus le bénéfice actualisé diminue .ce bénéfice peut devenir nul et même négatif.

En réalité, la détermination d'un taux national d'actualisation relève de la responsabilité des autorités publiques .Cette détermination repose, en principe, sur un certain nombre de considérations, essentiellement économique, telle que les objectifs de croissance, les perspectives d'avenir et les ressources du pays .Ce taux est nécessaire pour guider l'action de l'Etat, dans le sens de la recherche d'une croissance maximale et utilisation des ressources financières.

Lorsque l'on ne connaît pas le taux national d'actualisation, il est d'usage de choisir un taux qui soit légèrement supérieur aux taux moyen de rémunération des emprunts.

b- La prise en compte de l'inflation

Les calculs peuvent être effectués à monnaie constante, mais cela ne signifie nullement à prix constant .les prix peuvent en effet évoluer, même à pouvoir d'achat constant.

En réalité, il est préférable de faire les calculs à monnaie courante .dans ce cas, les prévisions de dépenses et de recettes devront tenir compte à la fois de l'évolution des prix et l'érosion monétaire globale, et le taux d'actualisation choisi intégrera, au moins partiellement le taux moyen d'inflation. Il sera de ce fait et forcément plus élevé que celui qui aurait été prix avec un calcul en monnaie constante¹⁶.

2-3-1-3 D'autres critères pour mesurer la rentabilité économique d'un investissement

En trouve d'autres critères pour mesurer la rentabilité d un investissement à savoir :

a- Le critère du taux de rentabilité interne

Le taux de rentabilité interne est un critère largement utilisé par les économistes et les analystes, que ce soit pour mesurer l'importance de la rentabilité d'une micro-entreprise ou pour classer des variantes de projet en fonction du taux de rentabilité interne le plus élevé.

On appelle taux de rentabilité interne le taux d'actualisation pour lequel le bénéfice actualisé est égal à zéro.

¹⁶ BOUYACOUB Farouk; OP.cit. p74-76

C'est donc le taux pour lequel l'opération d'investissement est une « opération blanche » puisque le cumul actualisé du coût des investissements est à la valeur actualisée des bénéfices qui seront réalisés.

Plus le taux de rentabilité interne est élevé, plus le projet est rentable.

Le taux de rentabilité interne est aussi un critère de sélection entre deux ou plusieurs projets.

b- Le critère du temps de récupération :

C'est le temps pendant lequel la micro-entreprise devra activer pour récupérer le montant de l'investissement réalisé ou projeté.

Le temps de récupération se calcule comme suit :

$$\text{Temps de récupération} = \frac{\text{Montant de l'investissement}}{\text{Bénéfice moyen annuel}}$$

c- Dotation aux amortissements :

A partir de la détermination des dépenses d'investissement est élaboré le tableau d'amortissement des immobilisations pour faire ressortir, dans les documents comptables et d'un exercice à l'autre, les investissements nets¹⁷.

Rubriques	Montants En dinars	Taux amorti	An1	An2	An3	An4	An5
1- frais préliminaires							
2- constructions							
3- équipements de production							
4- équipement de bureaux							
5- matériel de transport							
Total dotations aux amortissements							

¹⁷ BOUYACOU B Farouk; Op.cit. p 79-80.

d- Dépenses et charges d'exploitation :

Egalement regroupées sous forme de tableau, ces dépenses et charges, sont pour l'essentiel

Rubriques	Montant en dinars	Imprévus environ 20%	Total
1- matières et fournitures			
2- services			
3- frais de personnel			
4- impôts et taxes			
5- frais financiers			
6- frais divers de gestion			

Là aussi, les différentes rubriques peuvent être détaillées. C'est ainsi que la rubrique matières et fournitures peut être éclaté en matières premières, matières consommables, conditionnement, la rubrique frais divers de gestion en frais d'entretien, autres frais de gestion, etc.

Ces documents financiers prévisionnels vont permettre d'établir :

- La structure d'investissement et la structure de financement ;
- Les documents comptables prévisionnels : tableau des comptes de résultats (T.C.R) et bilans.

2-3-2 Etude des documents prévisionnels :

Le promoteur doit confectionner les documents comptables et financiers prévisionnels qui sont :

2-3-2-1 Tableau de comptes de résultats prévisionnels (TCR) :

Les tableaux de comptes de résultats prévisionnels sont établis sur une période moyenne de 08 ans, soit la durée normale d'un crédit d'investissement à moyen terme.

Les éléments du T.C.R comprennent, en plus des éléments relatifs aux dépenses et charges d'exploitation, les rubriques suivantes :

- Le chiffre d'affaire ;
- Les matières et fournitures consommées ;
- Les services.

D'où le tableau suivant :

Libellé	An1	An2	An3	An4	An5
Vente de marchandises					
Achats consommés					
Marge brute					
Marge brute					
P° vendue					
P° stockée					
P° de l'entreprise pour elle-même					
Prestations fournies					
Transfert des charges de P°					
Matières et fournitures consommées					
Services					
Valeur ajoutée					
Valeur ajoutée					
Produits divers					
Transfert des charges d'exploitation					
Frais de personnel					
Impôts et taxes					
Frais financiers					
Frais divers					

Dotation aux amortissements et provisions					
Résultat d'exploitation					
Autres produits divers					
Charges hors exploitation					
Résultat hors exploitation					
Résultat d'exploitation					
Résultat hors exploitation					
Résultat brut de l'exercice					
Résultat net de l'exercice					

2-3-2-2 Bilan de départ

Le bilan de départ montre comment sont utilisés et répartis les fonds disponibles.

Actif	Montants	Passif	Montant
Frais de constitution Immobilisation • terrain • constructions • matériel et équipement • autres (brevets, etc.) Caisse et banque		Capital • capital social • comptes courants / associés Dettes à moyen et long terme	
Total		Total	

2-3-2-3 Bilans prévisionnels

Les T.C.R montrent les prévisions d'évolution du chiffre d'affaires, des dépenses d'exploitation et de résultats. Le bilan de départ donne une répartition de l'enveloppe financière.

Mais pour apprécier l'évolution de la structure financière de la future micro-entreprise, il faut disposer de bilans prévisionnels qui répandront notamment les quatre grandes masses du bilan.

Les bilans prévisionnels sont présentes verticalement de sorte à faciliter la lecture et la comparaison d'un exercice à l'autre¹⁸

Actif			Passif		
	Désignation	Montant		Désignation	Montant
	Immobilisations			Fonds propres	
				Fonds social	
	Frais préliminaires			Fonds personnel	
	immobilisations			Primes d'apports	
	incorporelles			Réserves	
	Terrain			Résultat en instance	
	Equipements de P°			d'affectation	
	Equipement sociaux			Provision pour pertes	
	Investissement en cours			et charges	
	Total 02				
	Stock			Total 01	
	Marchandises			Dettes	
	Matières et fournitures			Comptes créditeurs de	
	Produits semi-ouvrés			l'actif	
	Produits et travaux en cours			Dettes	
	Produits finis			d'investissement	
	Déchets et rebuts			Dettes de stocks	
				Détention pour	

¹⁸ BOUYACOUB Farouk ; Op.cit, p 82-87

	Stocks à l'extérieur			comptes	
				Dettes envers les associés et les sociétés apparentées.	
				Dettes d'exploitation	
				Avances commerciales	
				Dettes financières	
	Total 03				
	Créances				
	Comptes débiteurs du passif				
	Créances d'investissement				
	Créances de stocks				
	Créances sur associés et sociétés apparentées			Résultat de l'exercice (bénéfice)	
	Avances pour comptes				
	Avances d'exploitation				
	Créances sur clients				
	Disponibilités				
	Provisions pour dépréciation des créances				
	Total 04				
	Résultat de l'exercice (perte)				
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

SOURCE : Conception personnelle

2-3-3 Détermination du point mort (ou point d'équilibre du projet)

A partir de ces données financières et comptables, il est possible de calculer le point mort de l'activité de l'entreprise.

Le point mort renseigne sur le seuil minimum des capacités à mettre en œuvre pour couvrir la totalité des coûts fixes et des coûts variables.

Il indique le niveau de production au-delà duquel la micro-entreprise réalisera des bénéfices.

2-3-3-1 Définition du point mort

Le point mort, également appelé point d'équilibre, ou encore chiffre d'affaire critique, indique le volume de production pour lequel, en application d'un prix de vente donné, l'entreprise ne réalise ni perte ni bénéfice. C'est donc le volume de production pour lequel sont couverts la totalité des coûts fixes et coûts variables de l'entreprise.

2-3-3-2 Détermination du point mort

Le calcul du point mort repose sur approche qui suppose :

- Un raisonnement global : cout globaux, production globale ;
- La constance des prix : les couts de production et les prix de vente sont supposés fixes ;
- L'absence de problèmes de trésorerie : pas de décalages entre les ventes et les encaissements, par exemple ;
- La vente de l'ensemble de la production : pas de stocks de produits finis.

2-3-3-3 Détermination arithmétique du point mort

Le point mort peut être calculé arithmétiquement, à partir du revenu marginal de la micro-entreprise. C'est-à-dire du prix de vente des produits diminue des couts variables.

$$\text{Point mort} = \frac{\text{Coûts fixes}}{\text{Revenu marginal unitaire}}$$

Remarque : lorsque le revenu marginal global est égal aux coûts fixes globaux, la micro-entreprise ne réalise ni perte ni bénéfice. Le point mort correspondrait alors à l'égalité **revenu marginal global = coûts fixes globaux**.

La détermination du point mort, et donc la connaissance du chiffre d'affaire au-delà duquel on enregistre des pertes et au-delà duquel on réalise des bénéfices, permet à la micro – entreprise de connaître et d'apprécier la marge de sécurité dont elle dispose au regard de ses capacités globale de production.

2-4 Réalisation et exploitation du projet

Il s'agit de négocier des contrats puis de veiller à leur bonne exécution, de réaliser des études d'engineering puis d'ordonnancer et de suivre les opérations de réalisation, de réceptionner les équipements puis de superviser leur montage, ect.

Le bon démarrage et la bonne exploitation de l'affaire dépendent, quant à eux, de l'organisation de la gestion et de la production, ainsi que de la compétence et du savoir-faire du personnel recruté.

Conclusion

Ce premier chapitre nous a permis d'approfondir nos connaissances sur la micro-entreprise. La notion de la micro-entreprise repose essentiellement sur des critères quantitatifs, c'est une entité économique de petite taille, employant moins de dix personnes.

En Algérie, ces entités après avoir longtemps négligées par le gouvernement, se sont développées et ont connu leur essor à partir des années 1990 grâce au soutien apporté par les pouvoirs publics.

En effet, la réalisation d'un projet s'étale sur plusieurs mois. Elle nécessite de nombreuses démarches et mis en œuvre des compétences juridiques, administratives, techniques et organisationnelles.

Dans le chapitre qui suit, nous citerons les différents types de financement des micro-entreprises.

Chapitre II

Les modes de Financement des Micro-entreprises

Introduction

Le financement consiste à allouer des ressources monétaires à une entreprise en vue de réaliser un projet. Les financements mis en œuvre doivent permettre de minimiser le coût de financement tout en assurant l'indépendance et la stabilité financière de l'entreprise.

La vie d'une micro-entreprise passe par plusieurs phases (phase de démarrage, phase d'exploitation et phase d'extension de l'activité), chacune de ses phases fait appel à un financement adéquat. La nature de l'activité détermine le montant qui doit être adapté.

La question qui se pose à ce niveau c'est de savoir quels sont les types de financements sur lesquels un promoteur pourra compter ou utiliser durant la vie de son entreprise ?

Il existe une diversité de financements parmi lesquels nous distinguons :

- Financements interne et externe
- Divers financements

Section 1 : financement interne et externe

Nous pouvons classer les principaux moyens de financements en deux types : le financement interne et le financement externe. Le financement interne repose principalement sur l'autofinancement contrairement aux financements externes qui peuvent être regroupés en deux catégories en fonction des modalités de mise en œuvre de financement. Ils peuvent être accordés par des établissements financiers ou collectés sur les marchés financiers.

1-financement interne

Ce type de financement est assuré par l'entrepreneur lui-même, en d'autres termes c'est le financement dégagé des ressources propres sous forme d'apport personnel. Le financement interne protège l'entreprise des charges financières trop importantes qu'elle aurait eues en cas de recours à la dette. C'est donc une diminution du risque de faillite qui est souvent lié à un endettement trop lourd.

1-1 L'autofinancement

Autofinancer une entreprise signifie financer les investissements d'une entreprise par un apport personnel du promoteur lors de la création de l'entreprise. Le promoteur de projet soit le premier à y croire et il le démontrera en premier lieu par l'ensemble des moyens qu'il aura réussi à mobiliser pour la réalisation de son projet, il est donc irréaliste d'envisager la

création d'une entreprise sans apport personnel .La constitution de moyens réels est la première marque de confiance du promoteur en son projet¹⁹.

En effet, le circuit interne (autofinancement), appelé par **J.G GURLEY** et **E.S SHAW** « **self-finance** », constitue un moyen fort important du financement. Ils le caractérisent par l'absence du couple d'opérations « placement-endettement » et par un degré de liquidité nul. Il s'agit du financement interne des entreprises, réalisé grâce au réinvestissement des profits ou la mobilisation d'une réserve antérieurement constituée. L'autofinancement représente un certain coût d'opportunité d'utilisation des fonds propres²⁰.

Autrement dit, l'autofinancement est l'ensemble des ressources nouvelles engendrées par l'activité de l'entreprise et conservées durablement par celle-ci pour financer ses opérations à venir .Il est parfois appelé résultat brut ou profit brut. Toutefois, pour lever tout l'ambiguïté que suscité le mot résultat E.COHEN propose la définition suivante : « l'autofinancement est le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son développement futur »²¹.

1-1-1 L'autofinancement opérationnel

Cet autofinancement est généralement utilisé par les entreprises déjà existantes pour financer l'achat de matières premières. Ce type de financement peut présenter une contrainte pour l'expansion et la croissance des micro-entreprises. Dans le cas où les micro-entreprises produisent à pleine capacité, cette contrainte peut être levée²².

1-1-2 la vente de propriété

Il est considéré comme le moyen le plus fréquent pour l'investissement initial par une micro-entreprise. Dans ce cas l'entrepreneur se retrouve face à l'obligation de céder soit un bien immobilier ou mobilier pour pouvoir constituer son apport personnel, sachant que les individus préfèrent thésauriser sous forme de bien au lieu d'épargner à cause de la baisse des taux d'intérêt ainsi que l'importance de l'inflation²³.

¹⁹ S A « le financement de la petite entreprise en Afrique », Ed l'harmattan, 1995, p35-36.

²⁰BOUZAR Chabha « Systèmes Financiers : Mutations Financières et Bancaires et crise »Editions El-Amel, 2010 p.17

²¹ BERKAL Safia, «Les relations banques/entreprises publiques : portées et limites », thèse de magister, université UMMTO, 2012, p 10-11

²² KHEBBACHE Nawal ,opcit,p6

²³ Idem, p 6

1-2 Les avantages et inconvénients de l'autofinancement :

1-2-1 Les avantages

L'autofinancement présente des avantages certains sur un plan stratégique et sur un plan financier :

- **Sur le plan stratégique** : l'autofinancement confère à l'entreprise des degrés de liberté en matière de choix des investissements.
- **Sur le plan financier** : l'autofinancement constitue un facteur d'indépendance financière appréciable, en particulier en période d'encadrement du crédit, il permet à l'entreprise de limiter le recours à l'endettement et d'améliorer donc sa rentabilité, en réduisant le poids des charges financières.

1-2-2 Les inconvénients

Les principaux inconvénients de l'autofinancement sont les suivants :

- L'autofinancement limite la croissance de l'entreprise à sa capacité bénéficiaire ;
- L'autofinancement constitue un frein à la mobilité du capital dans la mesure où les bénéfices sécrétés sont automatiquement réinvestis dans la même activité, il contribue ainsi à une mauvaise allocation des ressources ;
- Un autofinancement trop élevé peut susciter la mise en œuvre d'investissement inutile ;
- De la même façon, trop d'autofinancement peut amener l'entreprise à négliger l'endettement.

L'autofinancement n'exclut pas l'appel à des fonds extérieurs, l'apport personnel est nécessaire au démarrage de l'entreprise, mais il n'est pas suffisant donc le chef de l'entreprise devra se procurer des ressources supplémentaires, c'est ce qu'on appelle d'ailleurs le financement externe²⁴.

2-Financement externe

Ce type de financement fait appel à l'intermédiation bancaire, c'est-à-dire que durant la vie de la micro-entreprise, le promoteur demande à sa banque les ressources nécessaires moyennant des garanties, ce qui concerne le marché financier la micro-entreprise ne peut pas accéder car elle ne répond pas aux conditions d'accès.

²⁴ BERKAL Safia, , op.cit ,p 11

2-1 financements bancaires :

L'une des plus importantes activités de la banque est l'octroi des crédits qui rentre dans sa fonction traditionnelle, c'est-à-dire l'intermédiation.

En effet, elle accorde toute sorte de crédits aux particuliers allant d'un simple achat jusqu'au financement de l'exploitation ou d'investissement.

Dans les développements ci-dessous on s'intéressera à l'étude des différents types de financements bancaires a savoir l'exploitation et l'investissement.

2-1-1 le financement de l'exploitation

Au cours de l'exercice l'entreprise à besoin de liquidité pour couvrir des dépenses éventuelles a fin de satisfaire ce besoin elle peut solliciter sa banque qui pourra lui proposer des crédits à court terme, ce type de crédit finance l'actif circulant du bilan plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou la réalisable, la durée d'un crédit d'exploitation est généralement une année toute fois elle peut atteindre deux ans .il existe deux grandes catégories de crédits d'exploitation qui sont ;

- ❖ Les crédits par caisse
- ❖ Les crédits par signature

Ces crédits n'engagent que la signature du banquier .la banque se porte garante de l'entreprise et qui ne décaisse qu'en cas de défaillance du client c'est-à-dire le non remboursement

2-1-1-1 les crédits par caisse

Les crédits se traduisent par une immobilisation immédiate des capitaux, on trouve facilité de caisse, le découvert, le crédit de compagnie etc.

a- La facilité de caisse

Permet à une entreprise de palier de courts décalage entre ses dépenses et ses recettes c'est-à-dire un moyen qui permet à l'entreprise d'avoir des ressources dont elle a besoin avant l'encaissement de ses recettes prévues auprès de ses clients .

La facilite de caisse se caractérise par sa courte durée quelques jour par mois cependant elle peut atteindre une année.

Le montant maximum d'une facilité de caisse dépend du chiffre d'affaires mensuel, en général il représente 60% à 70% de ce chiffre d'affaire.

Autrement dit Les facilités de caisse désignent le fait pour une banque d'accorder à son client la possibilité d'avoir un compte bancaire débiteur pendant un court laps de temps, afin que ce dernier puisse faire face à des difficultés temporaires de trésorerie. Grâce aux facilités de caisse, le client de l'établissement bancaire pourra gérer ses dépenses immédiates ainsi que ses encaissements différés. S'agissant d'une mesure consentie unilatéralement par la banque, elle pourra être supprimée ou ses conditions pourront être modifiées à tout moment, même si cette procédure demeure encadrée (énonciation des raisons et respect d'un préavis de 60 jours)²⁵.

b- Le découvert

Permet à une entreprise de répandre à un besoin de fond de roulement dépassent les possibilités à son fond de roulement. C'est un concours à court terme le plus sollicité et le plus utilisé.

Le découvert peut se matérialiser par des billets souscrits à l'ordre de la banque par le bénéficiaire du crédit .Dans ce cas, le découvert est dit mobilisable.

Le montant du découvert dépend du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise de sa structure financières, de son activité et de la confiance du banquier en ses dirigeants.

c- Le crédit relais

C'est une forme de découvert qui a pour objectif de permettre à l'entreprise d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis. Cette rentrée peut provenir par exemple : d'une augmentation du capital ou encore d'une cession d'actifs.

d-Le crédit de compagne

Les entreprise ayant des activités saisonnière se trouvent généralement dans un besoin de trésorerie engendré par un besoin de fond de roulement ,un besoin qui sera couvert par la mise-en place d'un crédit bien spécifique appelé crédit de compagne sans garanties apparentes avec des risques accrus qui fait partager au banquier le risque commercial de son client .ainsi

²⁵Fiches pratiques, Lexique , disponible sur le site <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/23758-facilites-de-caisse-definition>. _consulte le 14/09/2015.

donc ,ce type de crédit permet de financer le cycle de fabrication de vente et/ou les deux successivement puisque ce crédit est sans garantie donc il doit être rattaché à plusieurs conditions parmi lesquelles on peut citer :

1-En matière du durée : généralement d'une année mais toujours assorti d'un cycle (stock-production-commercialisation)

2-En matière de garantie : avec un suivi permanent des stocks, de l'utilisation des crédits des produits à commercialiser, le tout assorti d'un crédit d'assurance.

2 Les avantages du crédit de compagne

- Le banquier connaît la période de besoin ;
- En cas de non remboursement, le banquier prend la marchandise (gage) et surveille les ventes ;
- Une part est toujours autofinancée par le client ;

3 Les inconvénients des crédits de compagne

- Le risque commercial est supporté conjoncturellement par la banque et le client de risque lié au crédit de compagne peut avoir plusieurs causes ;
- La forte concurrence, par conséquent le risque de mévente du produit ;
- La compagne peut être perturbé ou même raté, si le produit est tributaire du client (agriculture ...), risque de mévente de produit ;

4 Précaution de crédit de compagne

Le banquier doit faire preuve de vigilance accrue, notamment :

- En visitant souvent les stocks (volume, condition de stockage) ;
- En s'assurant du rythme régulier de fabrication ;
- Eviter le financement des produits périssables ;

e-Avance sur factures

C'est une opération du crédit qui permet à l'entreprise de transmettre ses créances non échues à la banque (le factor) qui moyennant rémunération se charge de leurs recouvrement .l'entreprise s'engage de les payer soit à l'échéance (affacturage à l'échéance) soit avant échéance (affacturage traditionnel).

Le montant du crédit ou de l'avance dépend du montant de la facture, ne dépasse pas généralement 70% du montant de chaque facture²⁶.

f-L'escompte commercial

L'escompte commercial peut être défini comme « l'opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effets sans attendre leur échéance .le recouvrement des effets ,qui lui sont cédés en pleine propriété ,doit notamment procurer au banquier escompteur le remboursement de son avance »²⁷.

Autrement dit, l'escompte permet à un fournisseur (porteur ou cédant) de mobiliser, avant terme les créances qu'il détient sur sa propre clientèle en les cédants, en cas de besoin, à son banquier (cessionnaire) qui le règle par anticipation et se charge à l'échéance de recouvrement sur l'acheteur.

Le banquier prélève sur le montant de l'effet escompté, une somme appelée elle-même escompte qui correspond à l'ensemble des l'intérêt et des commissions.

l'escompte des effets de commerce est une opération de crédit par laquelle une banque avance à une entreprise le montant d'une créance non échue détenue par cette entreprise, la création est représentée par un effet de commerce sur support papier.

Pour les entreprises, l'escompte des effets est un mode de financement simple et facile car les banques accordent ce crédit auto-liquidatif rapidement et avec le minimum de formalités.

g-L'avance sur marchandise

L'avance sur marchandise consiste à financer un stock et à appréhender en contrepartie de ce financement ,des marchandises qui sont remises en gage au créancier .Autrement dit , les avance sur marchandise sont des crédit qui ont pour objet de procurer à certaines entreprises industrielles ,ou commerciales les capitaux complémentaires nécessaires au financement de leur besoins en stockage :approvisionnement en matière première ,achat de marchandise, constitution de stocks de produits fabriqués, maintien du stock de sécurité. En contre partie, le nantissement des marchandises est remis comme garantie²⁸.

²⁶ BOUYAKOUB Farouk, op cit, p52 .

²⁷ BENKRIMI .K « crédit bancaire et économie financière » ; Ed el dar el othmania, 2010, p31.

²⁸ BERKAL SAFIA, op cit, p17.

Cette technique de financement reste très risquée pour le banquier qui doit estimer la valeur, la qualité et la liquidité du gage. Ce type de crédit est accordé à des clients très bien sélectionnés.

2-1-1-2 les crédits par signature

Un crédit par signature est l'engagement pris par une banque de mettre des fonds à la disposition de son client ou d'intervenir financièrement en cas de défaillance de celui-ci.

Il permet à une entreprise de sécuriser son financement, d'exercer son activité de différer ses paiements, de les éviter ou d'accélérer ses rentrées de fonds.

Ces crédits peuvent être énumérés comme suit :

- ❖ Les cautions ;
- ❖ Les crédits par acceptation ;
- ❖ Les avale.

a- Les cautions

La caution ou le cautionnement se définit comme étant « le contrat par lequel un tiers appelé caution-promet à un créancier de le payer si le débiteur n'exécute pas son obligation »²⁹

Autrement dit, la caution est « celui qui par contrat de cautionnement s'engage à payer la dette du débiteur principal en cas de défaillance de celui-ci, le cautionnement doit faire l'objet d'un écrit ».

b- Crédits par acceptation

L'acceptation est l'engagement du tiré de payer la lettre de change à l'échéance, cette acceptation s'exprime par la signature du tiré sur le recto de la lettre qu'il fait précéder de la mention « bon pour acceptation » la seule signature du tiré suffit cependant pour vouloir acceptation de banque, c'est l'engagement d'une banque à Payer, à l'échéance, une lettre de change tirée sur elle, le banquier se porte dans ce type d'opération comme « tiré accepté ».

c- L'aval

L'aval est « l'engagement » donné sur la lettre de change ou par acte séparé par une personne appelée avaliste, avaliseur ou donneur d'aval en vue de garantir l'exécution de l'obligation contractée par l'un des débiteurs de la lettre .

²⁹GARRAM Ibtissem ; « terminologie juridique dans la législation algérienne » ; Ed PALAIS DES LIVRES ; 1998 ;p45.

L'avaliste garantit le paiement de la lettre de change en tout ou en partie de son montant, de ce fait l'aval peut être conditionnel ou inconditionnel.

L'aval conditionnel comporte certaines limitations fixées par l'avaliste notamment quand au montant de la créance garantie. L'aval inconditionnel est un aval donné sans qu'aucune limitation ne soit fixée par l'avaliste. L'avaliste est tenu cambiste et comme caution solidaire. L'aval constitue un crédit par signature lorsqu'il est accordé par la banque.

2-1-2 financement d'investissement

Un crédit d'investissement est généralement sous forme d'un prêt d'équipement accordé par un établissement de crédit, ce peut être un prêt à moyen terme (3 à 7 ans) pour l'achat de matériels, voir d'un prêt à long terme dans le cas de matériels lourds.

Le crédit d'investissement finance l'actif immobilisé du bilan c'est-à-dire finance le haut du bilan.

2-1-2-1 Le crédit d'investissement à moyen terme

Ce type de crédit permet de financer non seulement le matériel et l'outillage, mais aussi certaines constructions de faibles coûts. Il s'inscrit dans la fourchette de deux ans à sept ans.

Le crédit à moyen terme est accordé généralement pour l'acquisition de biens d'équipement amortissable entre deux ans et huit ans, Il est généralement octroyé par les banque de dépôt, les banques d'affaires ou encore les banques de crédit à moyen et long terme.

Concernant notre pays, c'est les banques universelles (ordinaire) qui accordent cette forme de crédit, elles le font sur des ressources prévenant de l'épargne libre ou la création monétaire.

Les crédits à moyen terme sont par définition des crédits dont la durée se situe environs entre deux et sept ans.

Ces crédits sont généralement destinés à financer l'acquisition d'équipement légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits.

Ces crédits peuvent être mobilisables, c'est à dire peuvent faire l'objet d'un financement auprès d'un organisme mobilisable. Ce que n'est pas le cas des crédits non

mobilisable. la mobilisation des crédits est une opération par laquelle le créancier retrouve, auprès de l'organisme mobilisateur, la disponibilité des somme qu'il a prêté a son débiteur.

La mobilisation nécessite assez souvent, l'obtention, préalablement à tout décaissement, d'un « accord préalable » de l'organisme mobilisateur.

Les crédit à moyen terme comportent plus de risque d'immobilisation de perte que les crédits à court terme, toute fois le risque d'immobilisation est écarté lorsqu'il y a un engagement, de réescompte auprès de la banque centrale ou tout autre organisme mobilisateur .mais ce risque peut réapparaître aux échéances à venir .Dans ce cas, l'entant avec les organismes de mobilisation est difficile et l'immobilisation reste souvent à la charge du banquier³⁰.

2-1-2-2 Le crédit à long terme

Il finance les immobilisations lourdes, notamment les constructions (bâtiments, terrains, isolation), ce type de crédit s'inscrit dans une durée qui varie entre sept à quinze ans (7 à 15 ans).

La distinction de ce crédit se fait généralement sous forme de prêts mis intégralement à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés tel que les banques d'affaires, banques de crédit à moyen terme et long terme ,etc.

Concernant le cas de l'Algérie, si grâce la loi 82-11 du 21 Août 1982 relative a l'investissement économique privé, que les entreprise du secteur privé on peu bénéficiés de ce type de crédit.

Les crédits à long terme sont, par définition, des crédits dont la durée excède sept ans .Ils sont destinés généralement à financier des investissements lourds, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement va au delà de sept ans, les crédits à long terme sont les plus souvent accordés par des organismes financiers spécialisée.³¹

Ce type de crédit exige des garanties réelles ou personnelles qui doivent être respectées par l'emprunteur, généralement ces garanties sont représentées par l'hypothèque des biens financés.

³⁰ BERKAL Safia ,op.cit, p19

³¹ Idem, p19.

3-Les avantages et les inconvénients de chaque type de financement

Tableau N°01 Les avantages et les inconvénients de financement interne et externe ³²

Type de financement	Avantages	Inconvénients
Financement interne (autofinancement)	- Principe accessible à toutes les entreprises ; - Préserve l'autonomie et l'indépendance de l'entreprise ; - Gratuit (grâce aux profits antérieurs) et met à l'abri de la cherté quand les taux sont élevés ; - Pas de remboursement à prévoir ; - Image de l'entreprise saine et prospère	- Investissement limité pas les profits passés ; - Peut priver l'entreprise d'autres utilisations judicieuses de ses gains de productivité ; - Peut s'avérer insuffisant pour franchir un seuil (taille minimum) pour la rentabilité ; - Peut priver inutilement de facilités de croissance de profits, surtout si le taux d'intérêt sont faibles
Financement externe par emprunt bancaire	- Principe accessible à toutes les entreprises ; - Financement souple (ajustement aux besoins de financement de l'entreprise) et qui peut permettre de profiter d'opportunités de croissance ; - N'est pas malsain tant que cela permet de dégager plus de profit que de coût de service de la dette.	- Ca peut coûter cher ; - Dépendance vis-à-vis de la banque - Endettement plus ou moins important qui peut finir par inquiéter les partenaires.

Source : disponible sur le site provisoire42.free.fr/SES/monnaie/TD-Avant-Inconv-formes-fi.rtf

³² Avantages et inconvénients de chaque forme de financement, disponible sur le site provisoire42.free.fr/SES/monnaie/TD-Avant-Inconv-formes-fi.rtf, consulté ; le 13/10/2015, à 21H.

Section 2 : Divers financements

En plus de financement interne et externe il existe d'autres types de financement à savoir :

- ❖ Le crédit –bail
- ❖ Prêts familiaux
- ❖ Avance de paiement des clients
- ❖ financements à travers les différents dispositifs

2-1 le crédit-bail :

Plusieurs définitions ont été données au leasing et des interprétations multiples, les pratiques du leasing varient modérément d'un pays à un autre :

Selon la norme 17 de l'international Accounting Standard Comity (IASC) :

« Le leasing ou la location financière est un contrat ayant pour effet de transférer substantiellement au preneur des avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien que la propriété soit ou non finalement transférée ».

Selon le dictionnaire d'économie et de science sociale :

« le leasing est un contrat par lequel une société spécialisée, loue à une entreprise cliente un bien d'équipement mobilier ou immobilier, ce contrat est nécessairement assorti d'une promesse de vente du bien loué .c'est donc la société de crédit bail qui doit financer l'achat du bien d'équipement ,l'entreprise qui l'utilise paie un loyer au terme de la période de location, elle a la possibilité(mais non l'obligation de l'acheter).cette technique parfois appelée « leasing »ne doit pas être confondue avec la location-vente (obligation d'achat à la fin du contrat) ». ³³

C'est une opération par laquelle une entreprise demande à une société financière (que peut être une banque) d'acheter à sa place un bien mobilier ou immobilier et de le lui louer pendant une période convenue à l'avance, suffisante pour permettre son amortissement intégral.³⁴ A la fin de cette période, trois solutions s'offrent généralement à l'entreprise : demander le renouvellement du contrat de location ; restituer le bien à l'établissement du crédit bail ; l'acquérir moyennant un prix convenu appelé valeur résiduelle, tenant compte des

³³ SMAILI Nabila ; « pratique du crédit-bail, analyse de la situation Algérienne »mémoire de magister, université UMMTO ; 2011/2012 ; p11-12.

³⁴ LUC BERNET-Rollande ; « principe de technique bancaire », Ed Dunod, 2002, p261.

versements effectués à titre de loyer .tant que cette option d'achat n'est pas exercée .le bailleur reste propriétaire de bien .le contrats de bail peuvent financer des biens mobiliers ou immobiliers.

2-1-1 le crédit bail mobiliers

C'est une opération par laquelle l'entreprise de crédit bail achète à un fournisseur un bien d'équipement pour le donner en location à son client, l'utilisateur à des obligations semblables à celles d'un propriétaire en matière d'assurance et d'entretien.

2-1-2 le crédit bail immobilier

De part sa nature de longue durée ,le crédit bail immobilier présente ,outre des caractéristiques générales commune ,des caractéristiques particulières ,une vente à un prix déterminé au bout d'un certain temps .cette période d'une durée de douze à vingt cinq ans doit être telle que les loyers permettent la récupération de la rémunération du capital. Les loyers et valeurs de rachat sont généralement indexés.

2-1-2 Avantage et inconvénients du crédit bail

2-1-2-1 Avantages

- Elle procure une meilleure garantie à la banque, car celle-ci n'est pas totalement dessaisie du bien. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, au sein des organismes financiers, un financement par crédit-bail n'est pas pris en compte à la même hauteur qu'un emprunt dans les ratios d'analyse de risques. Le crédit-bail permet ainsi d'accroître les capacités de financement de l'entreprise ;
- Elle ne pénalise pas le bilan de l'entreprise puisqu'elle ne figure pas dans les dettes. Elle a donc l'avantage de rendre le niveau d'endettement moins apparent.

2-1-2-2 Inconvénients

Le principal inconvénient de ce type de financement est son coût, qui demeure élevé notamment pour les petites exploitations il est aussi réservé à des investissements bien limités généralement à des biens standards.

2-2 Prêts familiaux

Cette source est considéré comme le deuxième plus important moyen de financement après les prêts bancaires, l'entrepreneur fait donc appel à l'aide de ses parents ou à d'autres membre de sa famille qui peuvent être eux aussi investisseurs pour lui fournir le montant approprié pour financer les différentes activités de sa micro-entreprise.

2-3 Avance de paiement des clients

C'est un mode de paiement où les clients règlent leurs ventes ou leurs prestations de services avant la livraison. Ce mode est utilisé par les micro-entreprises pour éviter le risque de non paiement de la clientèle. Ces avances jouent un rôle important dans le financement du fonds de roulement, elles sont généralement utilisées par les micro-entreprises qui produisent sur commande ou des prestations à domicile.

4 – les structures publiques d'aide à la création d'entreprises

Dans la démarche de lutter contre le chômage par la promotion de micro-entreprise privée, les pouvoirs publics ont mis en place, à travers les agences publiques, trois dispositifs essentiels d'appui et d'accompagnement à la création de petites entreprises.

Ces dispositifs varient en termes de montant de crédit, la population ciblée et d'objectifs sociaux visés par l'Etat, mais fonctionnent tous selon le même type d'organisation.

Ils comportent un accompagnement de l'entrepreneur, un prêt à taux bonifié et des exonérations fiscales et parafiscales notamment en faveur du créateur d'entreprise.

Sauf cas particulier, le prêt consenti dans le cadre de ces dispositifs est octroyé et décaissé par le secteur bancaire public, sous convention de partenariat avec chacun des dispositifs, le risque de crédit des banques est minimisé au moyen de fonds de garantie alimentés par le trésor public³⁵.

Le secteur bancaire public algérien est composé de six banques qui participent au financement triangulaire des micro-entreprises avec les dispositifs ANSEJ, AGEM et CNAC.

³⁵ FIRLAS Mohammed ; « Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes cas : ANSEJ de Tizi-Ouzou » ; mémoire de magister ; université mouloud Mammeri ; 2012.

CONCLUSION

Au terme de ce chapitre ,nous pouvons affirmer que l'entreprise dispose de diverses sources de financement lui permettant de faire face à ses besoins permanents de capitaux loin d'être arbitraire, le choix d'un tel ou tel moyen de financement repose sur un certain nombre de paramètres tel que le coût de la source de financement.

Le choix d'un tel ou tel moyen de financement est en fonction du besoin à financer, qui peut être un besoin immédiat qui répond à une dépense d'exploitation, comme il peut concerner une longue période que répond à une dépense d'investissement.

Après avoir vu dans le premier et le second chapitre les étapes de création et la multitude de choix de financement des micro-entreprises dans la vie économique, le troisième chapitre portera en premier lieu sur un cas pratique réel de création et financement d'une micro-entreprise, au deuxième lieu, présentation du bilan du dispositif durant les cinq dernières années et en fin les contraintes vécu par les promoteurs au niveau de ce dispositif.

Chapitre III

Aspects pratiques
de création d'une
micro-entreprise
dans le cadre de
l'ANSEJ et le
bilan de l'ANSEJ

Introduction

Dans tous les pays du monde, les micro-entreprises occupent une place très importante, il est reconnu que leur dynamisme contribue fortement à la création de l'emploi, au renouveau économique de certaines régions et l'accroissement de la compétitivité.

En Algérie, la politique mise en œuvre vise à développer les petites et moyennes entreprises considérées comme un facteur clé de développement de toute économie et cela par la création de nouveaux dispositifs visant le financement et le suivi de ces secteurs privé, tels que l'ANSEJ qui sera l'objet de notre étude.

L'objectif du chapitre est de présenter dans la première section les généralités sur l'ANSEJ et la procédure de création et d'extension d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ, la deuxième a pour but d'étude d'un cas concret de création d'une micro-entreprise et la troisième et la dernière section a pour objectif d'étudier et d'analyser l'évolution des micro-entreprises au cours des cinq dernières années.

Section 01 : Généralités sur l'ANSEJ

L'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes créée en 1996, est une institution publique chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs porteurs d'idées de projet de création d'entreprise à travers les étapes de création et d'extension.

Dans cette section nous allons présenter au premier lieu le dispositif ANSEJ et au deuxième lieu la procédure de création et d'extension d'une micro-entreprise créée dans le cadre de l'ANSEJ.

1-présentation de l'ANSEJ

1-1 Structures organisation et l'organigramme

Nous allons présenter au premier lieu la structure et l'organisation de la direction générale de l'ANSEJ et en deuxième lieu la structure et l'organigramme de l'ANSEJ de la wilaya de Tizi-Ouzou.

1-1-1 Structure et Organisation de l'ANSEJ :

L'agence est administrée par un conseil d'orientation, elle est dirigée par un directeur général doté d'un comité de surveillance.

L'organisation de l'agence est proposée par le directeur général et adoptée par le conseil d'orientation.

1-1-1-1 Le conseil d'orientation :

Le conseil d'orientation composé des membres suivants :

- Du représentant du Ministre chargé de l'emploi ;
- Du représentant du Ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;
- Du (2) représentants du Ministre chargé des finances ;
- Du représentant du Ministre chargé des affaires étrangères ;
- Du représentant du Ministre chargé de l'agriculture et du développement rural ;
- Du représentant du Ministre chargé de la pêche et des ressources halieutiques ;
- Du représentant du Ministre chargé de la jeunesse ;
- Du représentant du Ministre chargé de la petite et moyenne entreprise et de la petite et moyenne industrie ;
- Du représentant du Ministre chargé de la prospective et de la statistique ;
- Du président de la chambre algérienne du commerce et de l'industrie ou de son représentant ;
- Du directeur général de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) ou de son représentant ;
- Du directeur général de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement chronologique ou de son représentant ;
- Du président de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers ou de son représentant ;
- Du président du fonds de caution mutuelle de garantie risque / crédits jeunes promoteur de son représentant ;
- Du président de la chambre nationale de l'agriculture ou de son représentant ;
- Du président de l'association des banques et établissements financiers ou de ses représentants ;
- De deux représentants d'associations de jeunes à caractère national dont le but s'apparente à celui de l'agence³⁷.

³⁷ Recueil des textes législatifs et réglementaires dispositif ANSEJ ; p32-35.

1-1-1-2 le directeur général :

Le directeur général de l'agence est nommé par décret exécutif sur proposition du ministre chargé de l'emploi.

Le directeur général a pour missions de :

- Assurer la représentation de l'agence à l'égard des tiers et peut signer tous actes, engagent l'agence ;
- Veiller à la réalisation des objectifs assignés à l'agence et assure l'exécution des décisions du conseil d'orientation ;
- D'assurer le fonctionnement des services et exercer l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel de l'agence.
- Ester en justice et prend toute mesure conservatoire ;
- Etablir et soumettre à l'approbation du conseil d'orientation les états prévisionnels de recettes et de dépenses ;
- Adresser et soumettre à l'approbation du conseil d'orientation le bilan et les comptes de résultats.

1-1-1-3 Le comité de surveillance :

Le comité de surveillance de l'agence est composé de trois membres désignés par le conseil d'orientation, le comité est chargé d'exercer pour le compte du conseil d'orientation le contrôle à posteriori de la mise en œuvre de ses décisions, il présente au directeur général toutes observations ou recommandations utiles quant aux meilleures modalités de mise en œuvre des programmes et projets engagés par l'agence et il donne aussi son avis sur les rapports périodiques de suivi d'exécution et d'évaluation établis par le directeur général.

1-1-2 Structures locales de l'agence :

L'antenne de wilaya est dirigée par un directeur, assisté par un conseiller chargé de la communication et de l'écoute sociale comprend :

- Le service de l'administration des moyens ;
- Le service des finances et de la comptabilité ;
- Le service des statistiques et de l'informatique ;
- Le service de l'accompagnement ;
- Le service du recouvrement et du contentieux.

L'antenne de wilaya de l'agence est chargée d'accompagner les jeunes promoteurs durant toutes les phases de création de leurs projets d'investissement à travers :

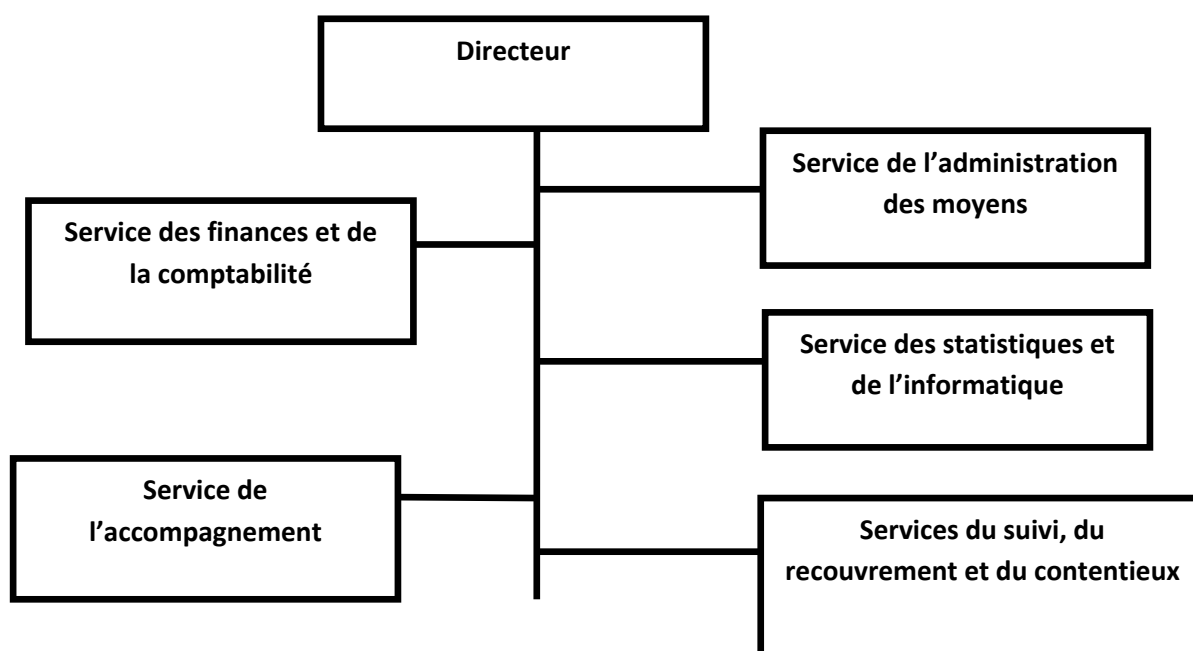
- L'accueil et l'orientation ;
- Les entretiens collectifs et personnalisés ;
- L'élaboration du dossier technico économique ;
- La formation dans les domaines liés à la gestion de l'entreprise ;
- La présentation des dossiers des jeunes promoteurs devant le Comité de Sélection, de Validation et de Financement(CSVF) dont elle assure la présidence ;
- L'accompagnement post création des micros entreprises³⁸.

1-1-3 L'organigramme de l'antenne de T.O

L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes comporte 53 antennes locales, implanté sur tout le territoire national dont l'une se situe à T.O dans le centre ville.

L'organigramme de l'antenne de Tizi-Ouzou.

Schéma N°1 : Organigramme de l'antenne ANSEJ de Tizi-Ouzou



Source : conception personnelle

1-2 Les fonds de l'ANSEJ : L'ANSEJ dispose de deux fonds

1-2-1 Le fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ)

L'article 16 de l'ordonnance n° 96-14 du 24/06/1996 modifié par le décret exécutif n° 03-22 du 28/12/2003 a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spécial du trésor n° 302-087 utile « fonds national de soutien à l'emploi des jeunes ». Le compte retrace :

³⁸ Op.cit ; p.497

En recettes :

- Les dotations du budget de l'Etat ;
- Les produits des taxes spécifiques instituées par les lois de finances ;
- Une partie du solde du compte d'affectation spécial n° 302-049 intitulé « fonds national pour la promotion de l'emploi » sa clôture ;
- Le produit des remboursements des prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs ;
- Toutes autres ressources du contrebutions.

En dépenses :

- L'octroi de prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs pour la mise en œuvre de la micro entreprise ;
- La bonification des taxes des crédits accordés aux jeunes promoteurs ;
- La prime accordée à titre exceptionnel aux projets présentant une particularité technologique appréciable ;
- La prise en charge des études, expertises et actions de formation réalisées ou sollicitées par l'ANSEJ ;
- L'octroi de garanties à délivrer aux banques ou aux établissements financiers ;
- Les frais de gestion à la mise en œuvre des programmes, aides et actions suivies notamment ceux liés au fonctionnement de l'ANSEJ³⁹.

1-2-2 Le fonds de caution mutuelle de garantie risques/ crédits jeunes promoteurs :

Le fonds a pour objet de garantir les crédits accordés par les banques aux jeunes promoteurs ayant obtenu l'agrément de l'ANSEJ.

Les adhérents au fonds de garantie sont d'une part les banques et d'autre part, les micro-entreprises ayant opté pour la formule de financement triangulaire.

Les garanties du fond sont :

- Le nantissement des équipements au premier rang au profit de la banque et au profit de l'ANSEJ au deuxième rang ;
- L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque ;
- Le gage du matériel roulant.

³⁹ Recueil des textes législatifs et réglementaires, dispositif ANSEJ Op.cit ; p4.

L'adhésion de la micro-entreprise au fonds se fait après notification de l'accord bancaire et avant la délivrance de la décision d'octroi des avantages par les services de l'ANSEJ. Le montant de la cotisation est calculé sur la base du montant du crédit bancaire et de sa durée, dont le taux de la cotisation pour chaque échéance est de 0,35% du principal restant à rembourser⁴⁰.

1-3 Missions et objectifs de l'ANSEJ

1-3-1 Les missions de l'ANSEJ

Les missions de l'ANSE sont résumées dans les points suivants :

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans la création d'activité ;
- Mise à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités ;
- Développer des relations avec les différents partenaires des dispositifs (banques, impôts, CNAS...) ;
- Assurer une formation en relation avec l'entreprise au profit des jeunes promoteurs.

1-3-2 Les objectifs de l'ANSEJ :

L'ANSEJ a pour but :

- Assurer les conditions nécessaires pour la création de micro entreprise ;
- Création d'activité et de richesse ;
- Création d'emplois durables ;
- Assurer la pérennité des micro entreprises créées dans le cadre du dispositif ;
- Développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes⁴¹.

1-4 Les modes de financement et les aides offertes :

Deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ

1-4-1 Le financement mixte

Dans ce type de financement, l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ.

⁴⁰ Guide de création de la micro-entreprise ; p12.

⁴¹ <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/le-dispositif-de-soutien-emploi-des-jeunes>; consulté le 1/9/2015 à 10H.

1-4-1-1 Le montage financier

Le montage financier dans la formule de financement mixte est constitué de :

- L'apport personnel du
- ou des jeunes promoteurs qui varie selon le montant de l'investissement ;
- Le crédit sans intérêt de l'ANSEJ qui varie aussi selon le montant de l'investissement.

La structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux :

Niveau 1 : montant de l'investissement jusqu'à 5.000.000 DA.

Apport personnel	prêt sans intérêt
29%	71%

Niveau 2 : montant de l'investissement de 5.000.001 à 10.000.000DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt
28%	72%

1-4-1-2 Avantages fiscaux

Ces avantages fiscaux sont accordés sur deux phases :

a-Phase réalisation

- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières ;
- Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.

b - phase exploitation

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions, (pour une période de trois ans ou six ans pour les hauts plateaux et les zones spécifiques, et dix ans pour le sud) ;

- Exonération de la caution de bonne exécution pour les artisans et les micro-entreprises lorsqu'ils interviennent dans la restauration des biens culturels ;
- Exonération totale de l'impôt forfaitaire unique, à compter de la date de sa mise en exploitation, (pour une période de trois ans ou six ans pour les hauts plateaux et les zones spécifiques, et dix ans pour le sud) ;
- Prorogation de deux années de la période d'exonération lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois employés pour une durée indéterminée ;
- A la fin de la période d'exonération de l'IFU, la ME bénéficie d'un abattement fiscal de :
 - 70% durant la première année d'imposition ;
 - 50% durant la deuxième année d'imposition ;
 - 25% durant la troisième année d'imposition.

1-4-2 Le financement triangulaire

Dans cette formule l'apport financier des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire.

1-4-2-1 Le montage financier

Le montage financier dans la formule de financement triangulaire est constitué :

- De l'apport personnel du ou des jeunes promoteurs qui varie selon le niveau de l'investissement.
- Du prêt non rémunéré de l'ANSEJ(PNR)
- Du crédit bancaire dont les intérêts sont bonifiés à 100% et qui garanti par le fond de caution mutuelle de garantie risque/crédits jeunes promoteurs.

Ce type de financement est structuré sur deux niveaux :

Niveau 1 : le montant de l'investissement jusqu'à 5.000.000DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt	Crédit bancaire
1%	29%	70%

Niveau 2 : le montant d'investissement de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt	Crédit bancaire
2%	28%	70%

1-4-2-2 La bonification des taux d'intérêts

La bonification du taux d'intérêt du crédit bancaire est de 100% pour tous les secteurs d'activités (taux d'intérêt 0%).

1-4-2-3 Les aides financières

Trois autres PNR supplémentaires sont accordées aux jeunes promoteurs :

PNR véhicule-atelier 500.000DA pour les diplômés de la formation professionnelle ;

PNR loyer 500.000DA

PNR cabinet groupé jusqu'à 1.000.000DA d'aide au loyer pour les universitaires (médecins, avocats...) pour la création de cabinets groupés.

1-4-2-4 Avantages fiscaux

La micro-entreprise bénéficie des avantages fiscaux suivants :

a-Phase réalisation

- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières ;
- Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.

b - phase exploitation

- Exonération totale de l'IFU, à compter de la date de sa mise en exploitation, (pour une période de trois ou six ans pour les hauts plateaux et zones spécifiques, et dix ans pour le sud) ;
- Prorogation de deux années des périodes d'exonération lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois employés pour une période indéterminée ;
- A la fin de la période d'exonération de l'IFU, la micro-entreprise bénéficie d'un abattement fiscal de :
 - 70% durant la première année d'imposition
 - 50% durant la deuxième année d'imposition
 - 25% durant la troisième année d'imposition

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de construction, (pour une période de trois ou six ans pour les hauts plateaux et zones spécifiques, et dix ans pour le sud) ;
- Exonération de la caution de bonne exécution pour les artisans et les micro-entreprises lorsqu'ils interviennent dans la restauration des biens culturels⁴².

2- procédure de création et extension d'une micro-entreprise créée dans le cadre de l'ANSEJ

Dans le cadre du dispositif ANSEJ, la micro entreprise peut être créée par un ou plusieurs promoteurs qui sont éligibles au dispositif ANSEJ.

L'éligibilité du promoteur se fonde sur les critères d'âge et de qualification, l'éligibilité du projet est déterminée au niveau du comité de section de validation et de financement (CSVF)

2-1 Procédure de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ

2-1-1 Conditions d'éligibilité

Pour créer une micro-entreprise, l'ANSEJ a mis certains nombres de conditions qui doivent être respectées par les promoteurs.

- L'âge : le dispositif ANSEJ s'adresse aux jeunes promoteurs situés dans la tranche d'âge 19-35, dérogation d'âge jusqu'à 40 ans pour le gérant à condition de créer trois emplois permanents ;
- Être titulaire d'un diplôme d'une qualification professionnelle et / ou possède un savoir faire en rapport avec l'activité projetée ;
- Mobiliser un apport personnel sous forme de fonds propres de l'investissement ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré, ou exercer une activité au moment de l'introduction de la demande d'aide, ce dernier sera vérifier sur la base de deux documents :
 - Attestation de non affiliation CNAS ;
 - Attestation de non affiliation CASNOS⁴³.

⁴² Document interne de l'ANSEJ

⁴³ Recueil des textes législatives et réglementaires dispositif ANSEJ ; op.cit ; p10

2-1-2 Les étapes de création d'une micro-entreprise

La création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ passe par les étapes suivantes :

2-1-2-1 La naissance de l'idée et la recherche de l'information

a-Naissance de l'idée

Le promoteur décide de créer une entreprise suite aux données recueillies par une formation, une expérience professionnelle ou un savoir faire ou tout simplement d'une observation du terrain, du marché, foires et expositions.

Une fois l'idée trouvée, le promoteur doit s'assurer de la cohérence entre son projet et son profit, ses contraintes et ses motivations.

b-Recherche d'informations :

C'est une étape clé dans tous processus entrepreneurial. Il importe d'identifier le besoin de l'information et les sources d'information, ainsi de procéder à sa recherche.

Ces informations peuvent être de nature économique, juridique ou liées aux moyens à mettre en œuvre (humain, matériel et financier) ou carrément sur l'environnement de l'entreprise, elle peut être complétée par des informations sur les procédures de créations, les organismes d'accompagnement ainsi que les institutions financières.

2-1-2-2 L'étude du projet : l'étude du projet consiste :

- Au dépôt du formulaire d'inscription et au niveau de l'ANSEJ ;(voir Annexe N°1)
- L'élaboration du business plan par l'accompagnateur en collaboration avec le porteur du projet. Elaboration du projet tient compte de cinq volets suivants :

- **Un volet juridique :**

C'est le cadre légal de l'entreprise et qui à implication sur le niveau d'engagement de ses propriétaires envers les partenaires.

- **Volet humain :** c'est l'équipe de l'entreprise à savoir

- Le gérant ;
- Les associés ;
- Les salariés.

- **Volet technique :**

Le choix du matériel doit tenir compte :

- Des caractéristiques du produit ou service à réaliser ;
- Des quantités à produire ;
- Recherche l'utilisation optimale du matériel ;
- Eviter la sous utilisation ou la sur utilisation du matériel.

- **Volet économique :**

Définir exactement le produit, puis établir un plan de recueil des informations pour :

- Connaître les concurrents, leurs forces et leurs faiblesses ;
- Connaître la demande ses caractéristiques (catégorie, socioprofessionnelles, le processus d'achat, qui achète ? en quelle fréquence ?...) ;
- Déterminer les ventes provisionnelles ;
- Définir une stratégie commerciale en matière de prix de distribution et de communication.

- **Volet financier :**

L'étude professionnelle permet de vérifier :

- La cohérence des besoins financiers et des possibilités de ressources ;
- La rentabilité du projet ;

Les résultats de l'étude financière permettent de décider ;

- De réaliser le projet ;
- De reconsidérer les éléments commerciaux ou techniques ou d'abandonner le projet.

Le contenu du business plan :

- **Présentation du (des) promoteurs :**

- Gérant ;
- Associe.

- **Présentation du projet :**

- Nature du projet ;
- Localisation ;
- L'emploi à créer.

- **Etude du marché :**

- Offre globale ;
- Demande globale et le marché potentiel ;

- marché du projet ;
- Canaux de distribution ;
- Politique de prix ;
- Politique de promotion ;
- **Etude technique :**
Elle consiste à décrire le processus de fabrication ou de réalisation des biens et services ainsi de terminer le fonds de roulement pour couvrir le cycle d'exploitation évalué les investissements.
- **Etudes financiers : le bilan d'ouverture et les bilans provisionnels**
 - Tableau du compte de résultat ;
 - Structure d'investissement, de financement et le tableau d'amortissement du crédit bancaire.

2-1-2-3 La présentation du projet au niveau du comité de sélection, validation et financement des projets(CSVF)

Le comité est composé des membres suivant :

- Un représentant du wali ;
- Un représentant de la direction de l'emploi ;
- Un représentant du centre national du registre de commerce ;
- Un représentant de la direction des impôts ;
- Chef de l'agence de l'emploi de wilaya ;
- D'un représentant de chaque banque concernée (BADR, BDL, BEA, BNA et CPA) ;
- Un représentant de la chambre professionnelle concerné ;
- Un conseiller accompagnateur de l'ANSEJ.

La présidence du comité est assurée par le directeur de l'antenne

A l'issu de cette présentation, les membres du comite vont se prononcer sur l'éligibilité du projet à savoir :

- Validation qui sera sanctionnée par l'attestation d'éligibilité ;
- Ajournement qui requiers la lavée des césures émises par les membres ;
- Rejet qui sera sanctionné par l'attestation de rejet.

Le promoteur peut présenter un recours, après un deuxième refus, auprès de la commission nationale.

2-1-2-4 Etablissements des attestations

- Attestation d'éligibilité : cette attestation est établie par les services de l'ANSEJ et délivrée aux promoteurs remplissant les conditions d'éligibilités relatives à l'âge, la qualification et statut chômeur. L'éligibilité du projet est prononcée par l'avis du CSVF. **(voir annexe N°2)**
- Attestation de rejet : elle est délivrée aux promoteurs dont leur projet est rejeté par motif au niveau CSVF, ces derniers ils ont le droit d'introduire un recours à la commission locale après un premier rejet, ils peuvent introduire un recours à la commission nationale après un deuxième rejet.

2-1-2-5 Accord bancaire (financement triangulaire)

- Préparation du dossier; **(voir annexe N°3)**
- Accompagnement auprès de la banque ;
- Notification d'accord bancaire.

2-1-2-6 Réalisation du projet

a- La création juridique de la micro-entreprise :

Il s'agit d'établir toutes les formalités administratives liées à la création de la micro-entreprise :

- Etablir le registre de commerce / carte d'artisan/ carte professionnelle d'agriculture/ agrément (professions libérales) ;
- Statut d'entreprise pour les sociétés ;
- Déclaration d'existence (phase réalisation) ;
- Autorisation d'exploitation ;
- Contrat de location (24 mois renouvelables) ;
- Cachet de la micro-entreprise ;
- Adhésion au fond de garantie ;
- Constat de visite de préfinancement ;
- Dépôt de l'accord bancaire ;
- Ouverture d'un compte commercial ;
- Versement de l'apport personnel.

b-Notifications des avantages liés à la phase réalisation :

- Signature des cahiers des charges et billets à ordre ; **(voir annexe N°4)**
- Etablissement et délivrance de la Décision d'Octroi d'Avantage pour la phase Réalisation(DOAR) **(voir annexe N°5) ;**

- Signature de la convention du PNR.

c-Formations du promoteur :

La formation est une étape importante, elle complète le processus d'accompagnement, elle s'articule autour des notions de bases de la gestion des entreprises. Le contenu de la formation : marketing, calcul des coûts, comptabilité et planification financière.

d-Financements :

- Etablissement de l'ordre de virement ;
- Virement du PNR.

e-Acquisition des équipements et matériels :

- Etablissement d'ordre d'enlèvement de 30% et retrait du cheque auprès de la banque ;
- Un constat du matériel avec l'huissier de la justice ;
- Etablissement d'ordre d'enlèvement de 70%et retrait de chèque auprès de la banque ;
- Réception définitive des matériels.

2-1-2-7 Exploitation de l'activité

a- Dépôt lié à la phase d'exploitation :

- Factures définitives d'achat ;
- Contrat et subrogation d'assurance ;
- Nantissement des équipements et matériels ;
- Gage de moyen roulant ;
- Historique du compte bancaire ;
- Tableau d'échéancier du crédit bancaire ;
- Constat du démarrage d'activité.

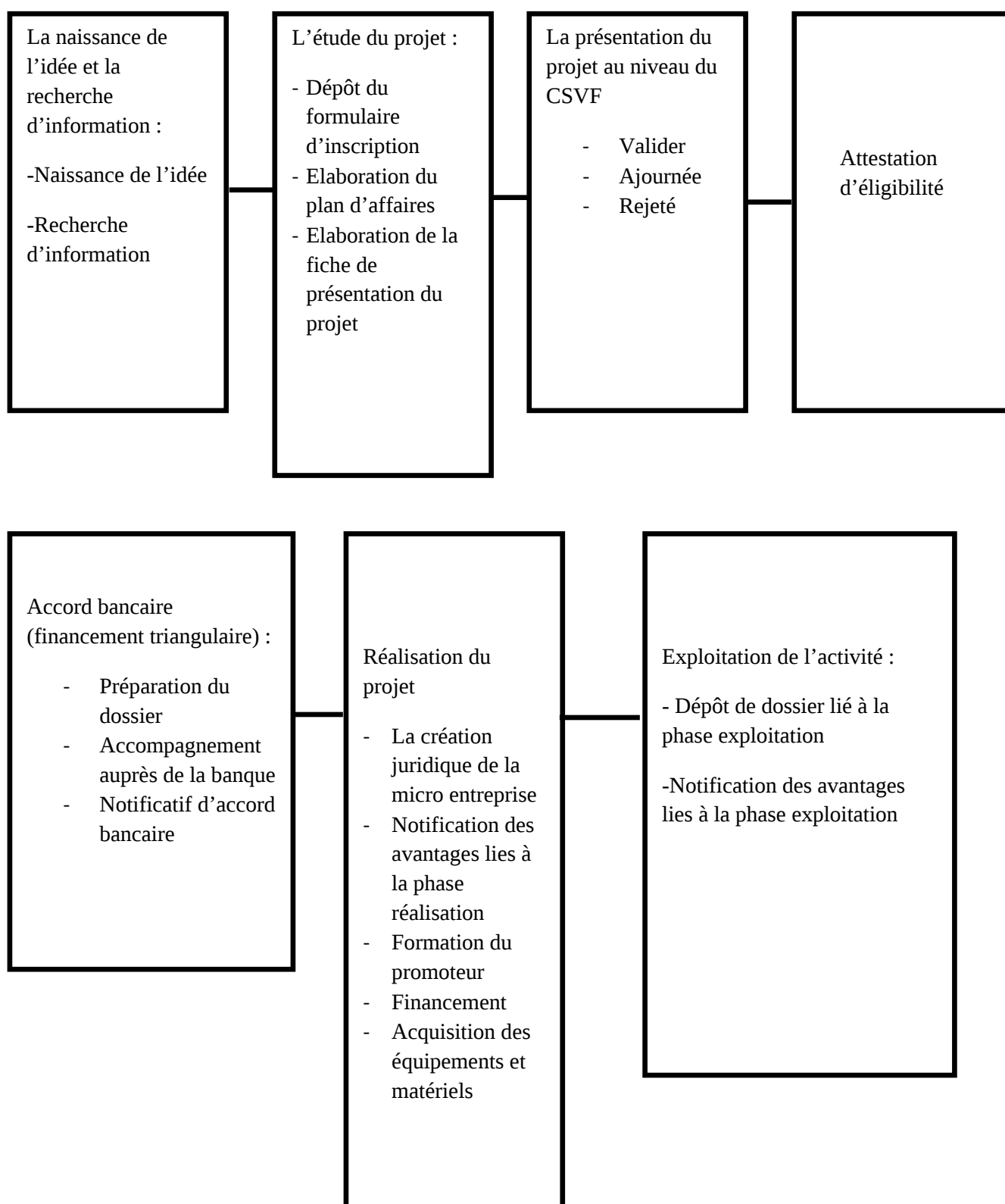
b-Notification des avantages liés à la phase d'exploitation :

- Etablissement de la Décision d'Octroi d'Avantages pour la phase d'Exploitation(DOAE) (**voir annexe N°6**)⁴⁴.

⁴⁴ Document interne de l'ANSEJ.

Chapitre III Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ

Les étapes de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ :



Source : constitué a partir des données de l'ANSEJ

2-2 Procédure d'extension d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ :

2-2-1 Conditions d'éligibilité :

L'investissement d'extension concerne les micro-entreprises réalisées dans le cadre du dispositif ANSEJ et qui ont la propension à l'extension des capacités de production dans la même activité ou une activité connexe.

Pour bénéficier de l'extension, la micro-entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- Cumul de trois années d'activités en zones normales ou six années en zones spécifiques ;
- Remboursement du crédit bancaire à hauteur de 70% en cas de financement triangulaire ;
- Remboursement intégral du crédit bancaire en cas de changement de banque ou de type de financement (du triangulaire vers le mixte) ;
- Remboursement à hauteur de 70% du PNR en cas de financement mixte ;
- Remboursement régulier des échéances du PNR ;
- Avoir des bilans fiscaux retraçant l'évolution positive de la micro-entreprise.

2-2-2 Montages financiers :

Deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ pour les investissements d'extension, qui sont identiques à l'investissement de création (financement mixte et financement triangulaire).

2-2-3 Aides financières et avantages fiscaux :

Les aides financières et les avantages fiscaux accordés au titre de la création de la micro-entreprise s'appliquent à l'extension des capacités de production, mis à part les trois aides supplémentaires (cabinets groupés, aide au loyer et véhicule-atelier).

2-3 Le remboursement des crédits :

2-3-1 Le délai de remboursement du crédit bancaire :

La durée de remboursement peut aller jusqu'à huit années, avec un différé de trois années.

2-3-2 Le délai de remboursement des PNR :

Dans le cas d'un financement triangulaire, le remboursement des PNR se fait sur une période de cinq ans, par tranches semestrielles à compter de la dernière échéance bancaire.

Pour le financement mixte, la durée de remboursement peut aller jusqu'à six ans, avec un différé d'une année.

Section 2 : Présentation d'un exemple concret de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ

Tout projet d'investissement doit être accompagné par une évaluation globale et détaillée du projet. Cette évaluation doit pouvoir montrer la structure de financement du projet et doit faire ressortir à partir de l'analyse des documents comptables, la capacité du projet à réaliser des bénéfices.

Notre étude sera focalisée sur l'activité de fabrication de maroquinerie où nous allons étudier les étapes de sa création.

1- Présentation du projet

La présentation du projet inclut les étapes suivantes :

1-1 Présentation du promoteur :

- Nature du projet : fabrication de maroquinerie.
- Localisation du projet : Beni Douala – Tizi-Ouzou
- Impact du projet sur le plan économique : création de 08 emplois

1-2 L'équipement du projet :

Tableau N° 02 : Les équipements acquis au titre de la phase création sont :

N°	Désignation	Quantité
01	- Machine piqueuse droite	03
02	- Machine Bordeuse	03
03	- Machine double entrainement	02
04	- Machine double aiguilles	01
05	- Coupeuse à lame verticale	01
06	- Matériels roulant	01
07	- Elément casiers de 20 compartiments	01
08	- Chaise en bois et tissus	15
09	- Table de travail (130 x 180)	01
10	- Table de travail (230 x 100)	01
11	- Table de travail (250 x 200)	01
12	- Bureau relou KH	01
13	- Armoire mixte KH	01
14	- Chaise 112 A	01
15	- Chaise visiteur	04
16	- Imprimante multi fonction Epson Xp 205	01
17	- Onduleur	01
18	- Téléphone fax Panasonic	01
19	- PC de bureau de marque ACER	01

Source : établie sur la des factures d'achats des équipements (voir annexe N°7-8 et 9)

1-3 Les garanties proposées :

S'agissant d'un financement triangulaire, les garanties proposées sont les suivantes :

1-3-1 Pour le crédit bancaire :

Nous pouvons citer les garanties suivantes :

- Le nantissement des équipements par un notaire au profit de la banque au 1^{er} rang ;
- Le gage du matériel roulant au profit de la banque au 1^{er} rang ;
- L'assurance tous risques pour le véhicule, (**Annexe N°10**) ;
- Une assurance multirisque pour les équipements, (**Annexe N°11**) ;
- Fond de caution mutuelle garantie risques / crédits jeunes promoteurs.

1-3-2 Pour le prêt non rémunéré :

- Gage du matériel roulant en 2^{ème} rang au profit de l'ANSEJ ;
- Nantissement des équipements en 2^{ème} rang au profit de l'ANSEJ ;
- Billets à ordres souscrits par le promoteur et remis à l'ANSEJ.

2- Evaluation financière et économique du projet :

Pour effectuer une évaluation financière et économique d'un projet retenu dans le cadre de l'ANSEJ, ce dernier devra passer par les étapes suivantes

2-1 Coût et financement du projet :

A partir des factures pro formats, l'ANSEJ procède à une étude technico-économique afin de délivrer une attestation d'éligibilité au promoteur.

Chapitre III Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ

2-1-1 Structure d'investissement : le coût du projet est déterminé à partir des rubriques comptables présentées dans le tableau qui suit :

Rubrique	Coût	Coût Total
Frais préliminaires	163 491.92	163 491.92
Cotisation fonds de garantie	49 488.90	0.00
Assurances	94 003.02	0.00
Frais de la location	0.00	0.00
Autres frais	20 000.00	0.00
Equipement de production	1 325 600.00	1 325 600.00
Equipements locaux	1 325 600.00	0.00
Equipements importes	0.00	0.00
Cheptel	0.00	0.00
Matériels roulants	1 377 500.00	1 377 500.00
Aide matériel roulant (VA)	0.00	0.00
Aménagements	0.00	0.00
Outillages	0.00	0.00
Mobilier de bureau	0.00	0.00
Matériels informatiques	0.00	0.00
Droit de douanes et taxes	0.00	0.00
Autres impôts et taxes	0.00	0.00
Frais d'installation	0.00	0.00
Montage et essais	0.00	0.00
Fonds de roulement	500 000.00	500 000.00
Autres 1	0.00	0.00
Autres 2	0.00	0.00
Total	3 366 591.92	3.366 .591.92

N° dossier / 49 580

Gérant : X

Commune : Beni Douala

Montant des équipements importes en DA	De conversion relevé le		
	Montant equip	Devise en	Montant en DA
	0.00	0.00	0.00

Source : Annexe N°7-8-9 et 12

2-1-2 Structure de financement du projet :

Le coût global de l'investissement dans l'étape de dépôts est de 3 366 591.92 DA et le type de financement du projet est triangulaire, c'est-à-dire : promoteur – ANSEJ – banque

Apport personnel (1%)	$3\,366\,591.92 \times 1\% = 33\,665.92$
Crédit ANSEJ non rémunère (29 %)	$3\,366\,591.92 \times 29\% = 976\,311.66$
Crédit bancaire (70 %)	$3\,366\,591.92 \times 70\% = 2\,356\,614.34$
Total 100 %	3 366 591.92

Chapitre III Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ

2-2 Tableau d'amortissement du crédit bancaire :

70 % du coût global du projet (soit 2 356 614.34) représente le montant du crédit à moyen terme.

Montant du crédit (DA)	2 356 614.34							
Durée du crédit	8							
Taux d'intérêt bancaire	5.50 %							
Taux de bonification	100 %							
Taux d'intérêt réel	0.00 %							
Rubrique	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8
Principal	0.00	0.00	0.00	471 322.87	471 322.87	471 322.87	471 322.87	471 322.87
Reste à rembourser (en cours)	2 356 614.34	2 356 614.34	2 356 614.34	2 356 614.34	1885291,48	1413968,61	942645,74	471322,87
Intérêt Bancaire	0.00	129 613.79	129 613.79	129 613.79	103 691.03	77 768.27	51 845 52	25 922.76
Intérêt bancaire bonifié à payer	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Cotisation au FG	8 248.15	8 248.15	8 248.15	8 248.15	6 598.52	4 948.89	3 299.26	1 649.63
Cotisation à verser	49 488.90							

- Le tableau d'amortissement du crédit bancaire représente la structure de remboursement de se crédit sur une durée de 8 ans avec une durée de 3 ans différée.

- Méthode de calcul (1er année) :

Le montant principale à rembourser = montant du crédit

5ans

$$= 2\,356\,614.34 / 5$$

$$= 471\,322.87$$

- Le Taux bonification est de 100 %, le promoteur ne paye pas l'intérêt.
- Concernant l'intérêt à payer il sera calculé de la manière suivante :
(Reste à rembourser x taux d'intérêt), soit $2\,356\,614.34 \times 5.5 \%$

$$= 129\,613.79$$

- Cotisation au fond de garantie = (montant du crédit x 0.35 %) soit

$$2\,356\,614.34 \times 0.35 \% = 8\,248.15$$

- Cotisation à verser représente le total de la cotisation au FG pour les 8 années qui sera versé par le promoteur au moment de l'obtention de son accord bancaire, soit :
 $8\,248.15 + 8\,248.15 + 8\,248.15 + 8\,248.15 + 6\,598.52 + 4\,948.89 + 3\,299.26 + 1\,649.63 = 49\,488.90$

Chapitre III Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ

- Pour le calcul du reste à rembourser on procède de la façon suivant :
- Montant du crédit – le principal=reste à rembourser pour la 2eme année
- Même calcul pour les années qui suivent

2-3 Bilan d'ouverture :

S'agissant d'un financement triangulaire, le bilan d'ouverture nous présente différentes rubriques, comme les fonds propres qui sont de 33.665.92 DA, les dettes d'investissement qui sont représentés par l'emprunt bancaire et le PNR.

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
		1-FONDS PROPRES	33 665.92
2-INVESTISSEMENT			
Frais préliminaires	163 491.92		
Equipement de production	1 325 600.00		
Outils	0.00		
Matériel roulant	1 377 500.00		
Matériel de bureau	0.00		
Matériels informatiques	0.00		
Aménagements	0.00		
Autres (AIDE V.A)	0.00		
Cheptel	0.00		
3-STOKS			
matières et fournitures	0.00		
4-CREANCES		5-DETTES D'INVESTISSEMENT	
Caisse et banque	500 000.00	Emprunts bancaires (CMT)	2 356 614.34
Frais de la location	0.00	Autres emprunts (PNR Classique)	976 311.66
		Autres emprunts (PNR LO)	0.00
		Autres emprunts (PNR VA)	0.00
T O T A L	3 366 591.92	T O T A L	3366 591.92

Chapitre III Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ

2-4 Bilan prévisionnel sur 8 ans :

Le bilan prévisionnel nous montre l'amortissement des frais préliminaires et des équipements de production ainsi que l'évolution du remboursement du crédit bancaire au fil des 8 ans.

	1 ^{er} année			2 ^{ème} année		
Actif	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
2-INVESTISSEMENTS	2 866 591.92	440 758.38	2 425 833.54	2 866 591.92	881 516.77	1 985 075.15
Frais préliminaires	163 491.92	32 698.38	130 793.54	163 491.92	65 396.77	98 095.15
Equipement de production	1 325 600.00	132 560.00	1 193 040.00	1 325 600.00	265 120.00	1 060 480.00
Cheptel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Outils	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Matériels roulants	1 377 500.00	275 500.00	1 102 000.00	1 377 500.00	551 000.00	826 500.00
Matériel de bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Matériels informatiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aménagements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3-Stocks			0.00			0.00
Matières et fournitures						
4-CREANCES			1075 748.83			2099867.52
La caisse			322724.65			629660.25
Banque			753024.18			1469907.26
Frais de location			0.00			0.00
Total			3501582.37			4084942.67
PASSIF						
1-FONDS PROPRES			33 665.92			33 665.92
Résultat en Inst.D'affect						
5-DETTES D'INVESTISSEMENTS						
Emprunts bancaires			2 356 614.34			2 356 614.34
Autres emprunts(ANSEJ)			976 311.66			976 311.66
Dettes fournisseurs						
Dettes à court terme						
Détention pour compte			0.00			0.00
Dettes d'exploitation			0.00			0.00
Résultats			134990.45			718350.75
Total			3501582.37			4084942.67

Chapitre III Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ

3 ^{ème} année			4 ^{ème} année			5 ^{ème} année		
BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
2 866 591.92	1 322 275.15	1 544 316.77	2 866 591.92	1 763 033.54	1 103 558.38	2 866 591.92	2 203 791.92	662 800.00
163 491.92	98 095.15	65 396.77	163 491.92	130 793.54	32 698.38	163 491.92	163 491.92	0.00
1 325 600.00	397 680.00	927 920.00	1 325 600.00	530 240.00	795 360.00	1 325 600.00	662 800.00	662 800.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1 377 500.00	826 500.00	551 000.00	1 377 500.00	1 102 000.00	275 500.00	1 377 500.00	1 377 500.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		0.00			0.00			0.00
		3135576.57			4147373.67			4834614.03
		940672.97			1244212.10			1450384.21
		2194903.60			2903161.56			3384229.82
		0.00			0.00			0.00
		4679893.34			5250932.05			5497414.03
		33 665.92			33 665.92			33 665.92
		2 356 614.34			2 356 614.34			1 885 291.48
		976 311.66			976 311.66			976 311.66
		0.00			0.00			0.00
		0.00			0.00			0.00
		1313301.42			1884340.12			2602144.98
		4679894.34			5250932.05			5497414.03

Chapitre III Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ

6 ^{ème} année			7 ^{ème} année			8 ^{ème} année		
BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
1 325 600.00	795 360.00	530 240.00	1 325 600.00	927 920.00	397 680.00	1 325 600.00	1 060 480.00	265 120.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1 325 600.00	795 360.00	530 240.00	1 325 600.00	927 920.00	397 680.00	1 325 600.00	1 060 480.00	265 120.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		0.00			0.00			0.00
		7219641.44			1554943.31			1216180.45
		2165892.43			466482.99			364854.13
		5053749.01			1088460.32			851326.31
		0.00			0.00			0.00
		7749881.44			1952623.31			1481300.45
		33 665.92			33 665.92			33 665.92
		1 413 986.61			942 645.74			471 322.87
		976 311.66			976 311.66			976 311.66
		0.00			0.00			0.00
		0.00			0.00			0.00
		5325935.26			0.00			0.00
		7749881.44			1952623.31			1481300.45

- A la lecture de l'actif du bilan nous remarquons que la valeur des frais préliminaires et les valeurs des équipements de production diminuent d'une année à une autre, cela est dû principalement à leur amortissement.
- La durée de vie des équipements et matériels est de 10 ans.
- La méthode de calcul de l'amortissement utilisé par l'ANSEJ est l'amortissement constant ou linéaire.
- Le taux d'amortissement appliqué est déterminé par la formule suivante :
- Le taux d'amortissement = $100 / \text{durée de vie de l'équipement}$

Chapitre III Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ

$$= 100 / 10 \text{ ans} = 10 \%$$

- Les frais préliminaires sont amortis au bout de la 5 année
- Taux d'amortissement = $100 / \text{durée}$
 $= 100 / 5 \text{ ans} = 20 \%$

Désignation	Montant	taux	Amortissement
Frais préliminaire	163 491.92	20 %	32 698.389
Equipement de production	1 325 600.00	10 %	132 560

- Pour ce qui est du passif, on remarque la stabilité des fonds propres pour les 8 ans, aussi la diminution du crédit bancaire.
- En ce qui concerne le P.N.R, il reste stable tout au long des 8 années, car le remboursement de dernier commencera juste après le remboursement intégral de l'emprunt bancaire.

2-5 TCR prévisionnels

En de période, on solde l'ensemble des comptes de charges et de produits concernant l'exercice comptable afin de déterminer le résultat de la période.

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
Ventes marchandises			
Marchandises consommées			
Marge brute	0.00	0.00	0.00
Production vendue	8 250 000.00	9 075 000.00	9982500.00
Prestations fournies	0.00	0.00	0.00
Matière et fournitures consom	5 200 000.00	5460 000.00	5733 000.00
Services	36 000.00	37 440.00	38 937.60
Transport	0.00	0.00	0.00
Loyers charges locatives	0.00	0.00	0.00
Entretien et réparation	36 000.00	37 440.00	38 937.60
Autres services	0.00	0.00	0.00
Valeur ajoutée	2 978 000.00	3577 560.00	4 210 562.40
Frais de personnel	2 280 000.00	2 325 600.00	2 372 112.00
Frais divers	122 251.17	92 850.87	84 390.60
Assurances	94 003.02	84 602.72	76 142.45
Autres frais	28 248.15	8 248.15	8 248.15
Droit de douanes	0.00	0.00	0.00
Amortissements	440 758.38	440 758.38	440 758.38

Chapitre III Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ

Charge d'exploitation	2 843 009.45	2 859 209.25	2 897 260.98
RBE	134 990.45	718 350.75	1 313 301.42
IFU	0.00	0.00	0.00
R. net d'exploitation	134990.45	718350.75	1313301.42
Cash flow net	575748.83	1159109.13	1754059.80
Cash flow cumules	575748.83	1734857.96	3488917.77
Cash flow actualisés	538083.02	1012410.81	1431835.29

ANNEE4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10 980 750.00	12 078 825.00	13 286 707.50	14 615 378.25	16 076 916.08
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6 019 650.00	6 320 632.50	6 636 664.13	6 968 497.33	7 316 922.20
40 495.10	42 114.91	43 799.50	45 551.48	47 373.54
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
40 495.10	42 114.91	43 799.50	45 551.48	47 373.54
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4 920 604.90	5 716 077.59	6 606 243.87	7 601 329.43	8 712 620.33
2 419 554.24	2 467 945.32	2 517 304.23	2 567 650.32	2 619 003.32
76 776.35	68 273.90	60 456.73	53 256.32	46 610.98
68 528.20	61 675.38	55 507.84	49 957.06	44 961.35
8 248.15	6 598.52	4 948.89	3 299.26	1 649.63
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
440 758.38	440 758.38	440 758.38	440 758.38	440 758.38
2 937 088.98	2 976 977.61	3 018 519.35	3 061 65.02	3 106 372.69
1 983 515.92	2 739 099.98	3 587 724.52	4 539 664.41	5 606 247.64
99 175.80	136 955.00	179 386.23	226 983.22	280 312.38
1 884 340.12	2 602 144.98	3 408 338.30	4 312 681.19	5 325 935.25
2325 098.51	3 042 903.37	3 849 096.68	4 753 439.58	5 766 693.65
5 814 016.27	8 856 919.64	12 706 016.32	17 459 455.90	23 222 6149.54
1 773 806.52	2 169 548.05	2 744 352.74	3 389 136.72	4 111 572.87

VAN 13804154.09

A la lecture de tableau des comptes des résultats, nous remarquons que la valeur de la marge brute est nulle tout au long des 8 ans, car cette micro- entreprise n'est pas commerciale, mais est industrielle :

Chapitre III Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ

- La production vendue représente le chiffre d'affaire annuel de la fabrication des MARONQUENNERIE, pour déterminer cette production vendue (après une étude de marché), le charge d'étude du projet a fixé une moyenne journalière de 30000 DA pour la 1^{er} année, multiplié par 275jours =8 250 000.00DA.la production vendue augmente de 10% chaque année
- Les matières et fournitures consommées seront calculées de la manière suivante :
La moyenne journalière * 275 jours
Soit : 18909.09090909 DA *275jours =5 200 000.00DA
- La production vendue et les matière et fournitures consommées seront augmentées de 5% chaque année
- La valeur ajoutée est égale la valeur des produit vendue, moins la valeur des charges .nous constatons que cette valeur ajoutée est en progression d'une année à l'autre, signe de bonne santé de la micro-entreprise.
- Une moyen mensuelle de 20000DA sera versée pour chaque employé de la micro – entreprise, multiplier par 21 mois, se qui fait :
Frais personnel =20000DA*08salariés*12mois =1 920 000DA
(Ces frais de personnel seront augmentes de 2%chaque année).
Frais associer = 30000*12 mois =360 000DA
- Frais divers : sont constitués de l'assurance et autre frais qui sont composé de la cotisation au FG et autres frais dans la structure d'investissement.
Frais divers =94003.02+8248.15+20 000=122 251.17DA
- Impôts et taxes : l'entreprise est exonérée de l'impôt forfaitaire unique pour une durée de 3 ans
 - ✓ IFU=résultat brut d'exploitation *5%
=1983515.92*5%=99 175.80DA

(Même calcul pour les 8 années qui suivent).

- Charge d'exploitation=frais du personnel +frais divers +impôts et taxes +les frais financiers +l'amortissement.
- Cash flow net =bénéfice net comptable+dotation aux amortissements +la dotation aux provisions
- Taux d'actualisation est de 7% (déterminé par la banque centrale)
- Cash flow actualisé = cash flow net /(1+taux d'actualisation)ⁿ
- Van =la somme des cash flow actualise - l'investissement initiale

van =538 083,02 +1 012 410,81+1 431 835,29+1 773 806,52+2 169 548,05+ 2 744 352,74+3 389 136,72+4 111 572,87-3 366 591,92=13 804 154,09

A travers l'étude financière de la micro-entreprise nous pouvons dire que cette micro-entreprise est rentable puisque elle dégage une VAN positive d'un montant 13 804 154.09, comme nous pouvons dire que cette micro-entreprise participe a la résorption de chômage en créant des poste d emplois.

Après avoir présenté un cas réel de création d'une micro-entreprise, la prochaine section portera sur un cas statistique qui relève le bilan du dispositif ANSEJ pondant la période 2010-2014.

Section 3 : bilan du dispositif ANSEJ pondant la période 2010- 2014

Nous avons décidé de mener une étude dont laquelle nous allons présenter l'évolution des données statistiques sur la wilaya de Tizi-Ouzou délivré par l'ANSEJ, ces données concernent la répartition annuelle des projets créés, des attestations d'éligibilités et le nombre de micro-entreprises créés selon une répartition sectorielle, dans le but d'étudier l'efficacité de ce dispositif sur le terrain.

1-Illustration chiffrées des résultats de l'ANSEJ durant les cinq dernières années (2010-2014) :

1-1 Les statistiques de l'ANSEJ concernant l'année 2014 :

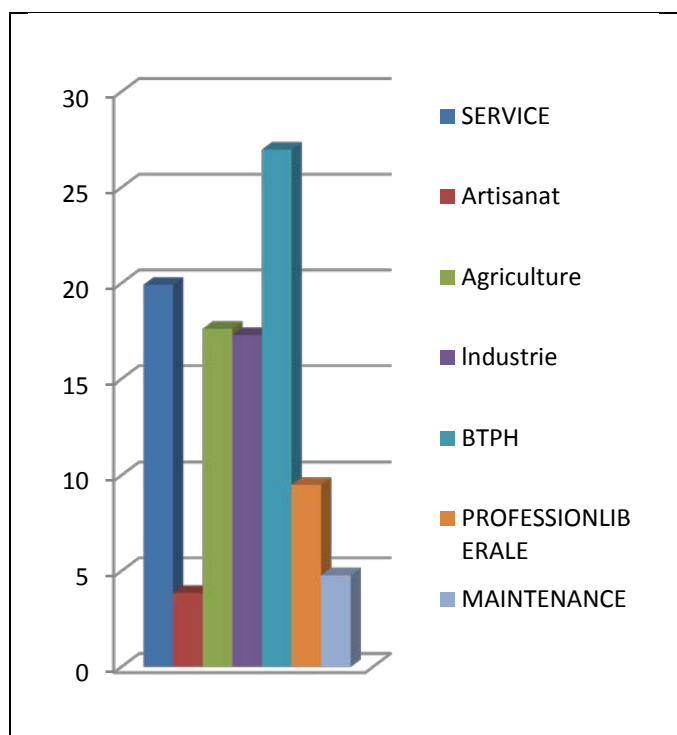
Les données statistiques que nous avons collectées auprès de l'ANSEJ concernant les activités de cette agence au niveau de la wilaya de T.O

1-1-1 La répartition des dossiers déposés par secteur d'activité durant l'année 2014 :

Le tableau et le schéma suivant nous montre la répartition des dossiers déposés au niveau de l'ANSEJ par secteur d'activité durant l'année 2014.

Tableau 1 : Nombre de dossiers déposés répartis par secteur d'activité

Année	2014	
Rubrique	Nombre	Part%
Service	562	19.92
Artisanat	109	3.86
Agriculture	497	17.62
Industrie	488	17.30
BTPH	761	26.98
PROFESSION LIBERALE	268	9.50
MAINTENANCE	135	4.78
TOTAL	2820	100%



Source : établie à partir des données délivrées par l'ANSEJ

La lecture du tableau et schéma ci-dessus nous donne un état de lieu sur le nombre de dossiers déposés au niveau de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou durant l'année 2014. Nous constatons que le nombre total de dossiers déposés est de 2820, dont le secteur dominant est celui de BTPH avec un nombre de 761 dossiers sur un total de 2820, ensuite vient les services avec un total de 562, les secteurs agriculture et industrie en troisième position avec un nombre de 497 et 488. Par contre une place moins importante pour les autres secteurs tels que professions libérales, maintenance et artisanat avec des nombre respectifs 268, 135 et 109.

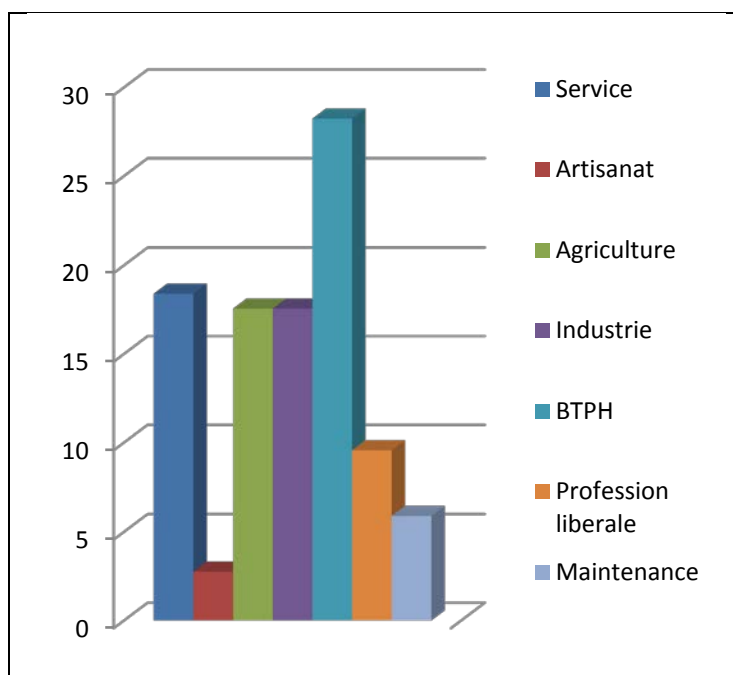
Notons que depuis quelques temps, les demandes dans certains secteurs d'activités comme le transport sont refusées à cause de la saturation du secteur.

1-1-2 La répartition des projets éligibles par secteur d'activité :

Le tableau et le schéma suivant retrace le nombre de projets éligibles répartis par secteur d'activité.

Tableau 2 : Nombre de projets éligibles répartis par secteur d'activité

année	2014	
Rubrique	Nombre	Part%
Service	415	18.40
Artisanat	62	2.75
Agriculture	396	17.56
Industrie	396	17.56
BTPH	637	28.24
PROFESSION LIBERALE	216	9.57
MAINTENANCE	133	5.9
TOTAL	2255	100%



Source : établie à partir des données délivrées par l'ANSEJ

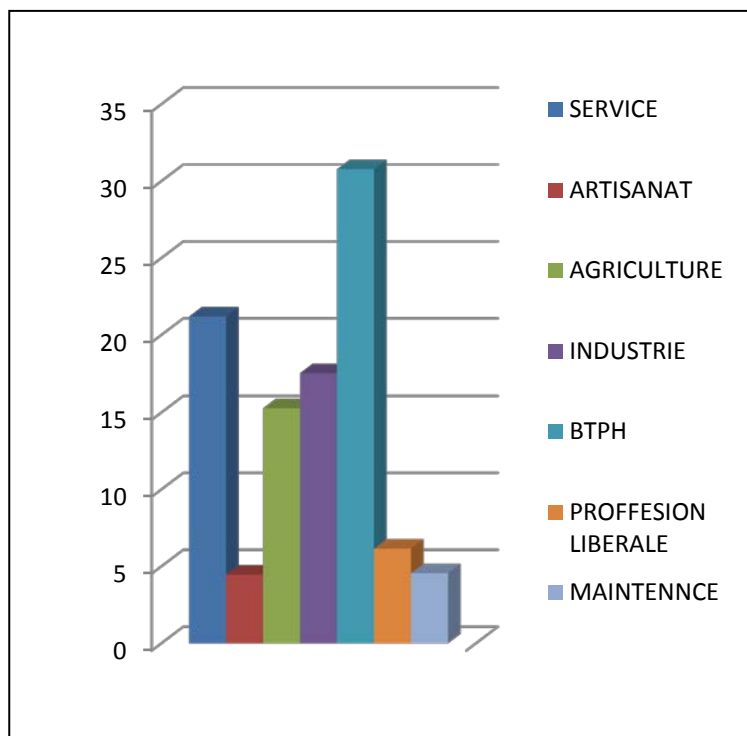
Comme nous pouvons l'observer à travers le tableau et schéma ci-dessus. Le nombre d'attestations d'éligibilités délivrés est de 2255 attestations. Nous remarquons que le secteur dominant est celui des BTPH avec un nombre de 637, en deuxième place les services avec un nombre de 415, l'agriculture et l'industrie en troisième position avec un nombre identique de 396, par contre nous trouvons en quatrième position la profession libérale avec un nombre de 216 projets et à la fin le secteur maintenance et artisanat avec des chiffres un peu timide, 133 et 62 projets éligibles.

1-1- 3 La répartition des accords bancaires selon le secteur d'activité :

Les données du tableau et schéma ci-dessous concernent la répartition des accords bancaires selon le secteur d'activité.

Tableau 3 : Nombre d'accords bancaires répartis par secteur d'activité

année	2014	
Rubrique	Nombre	Part%
Service	502	21.20
Artisanat	106	4.47
Agriculture	362	15.28
Industrie	415	17.52
BTPH	729	30.78
PROFESSION LIBERALE	146	6.16
MAINTENANCE	108	4.56
TOTAL	2368	100%



Source : établie à partir des données délivrées par l'ANSEJ

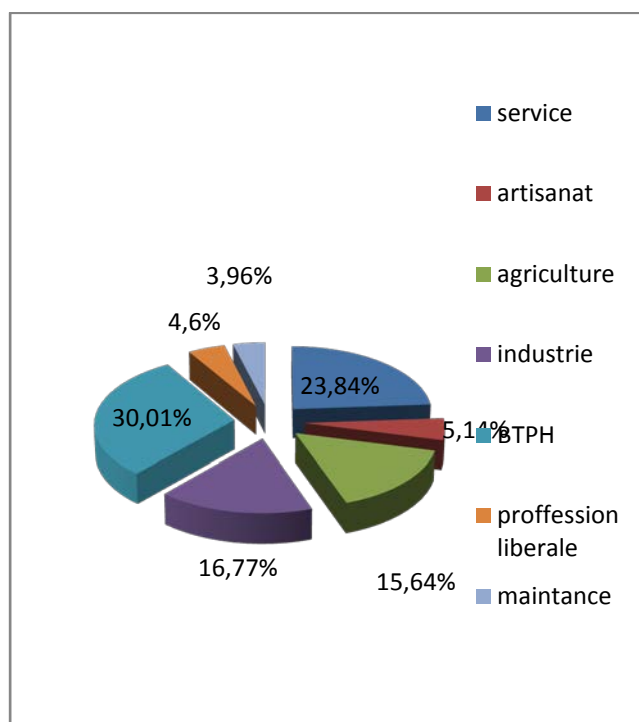
A travers le tableau et schéma ci-dessus nous remarquons que le secteur dominant est celui des BTPH avec un nombre de 729, en deuxième place vient le secteur des services avec un nombre de 502, la troisième place est réservée pour l'industrie avec un nombre de 415, en quatrième l'agriculture avec 362 accords bancaires, par contre la cinquième place est réservée pour la profession libérale avec un nombre de 146 accords bancaires et enfin la maintenance et artisanat avec un nombre presque identique, 108 et 106 accords bancaires d'un totale de 2368.

1-1-4 La répartition du nombre de projets crée par secteur d'activité :

Le tableau et le schéma suivant nous montre la répartition sectorielle des micro-entreprises créées durant l'année 2014 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau 4 : Nombre de projets créés répartis par secteur d'activité

année	2014	
Rubrique	Nombre	Part%
Service	445	23.84%
Artisanat	96	5.14%
Agriculture	292	15.64%
Industrie	313	16.77%
BTPH	560	30.01%
PROFESSION LIBERALE	86	4.60%
MAINTENANCE	74	3.96%
TOTAL	1866	100%



Source : établie à partir des données délivrées par l'ANSEJ

La lecture du tableau et l'observation du schéma ci-dessus nous permettons de constater directement que le secteur le plus dynamique en matière de création de micro-entreprises au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou est le secteur BTPH avec un nombre de 560 micro-entreprises créées, soit un taux de 30,01%, en deuxième position les services avec un nombre de 445, soit un taux de 23,84%, la troisième position est détenue par l'industrie avec un nombre de 313, soit un taux de 16,77%, suivi successivement de l'agriculture, l'artisanat, profession libérale et maintenance, soient respectivement des taux de 15,64%, 5,14%, 4,60% et 3,96%.

1-2 Données comparatives durant les cinq dernières années :

Après la présentation des données statistiques concernant l'ANSEJ durant l'année 2014, nous trouvons nécessaire d'étudier et de comparer l'évolution de ce dispositif par rapport aux quatre années précédentes.

Chapitre III Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ

1-2-1- Le nombre de dossiers déposés :

Nous allons présenter dans ce tableau l'évolution du nombre de dossiers déposés par secteur d'activité.

Tableau 5 : Le nombre de dossiers déposés répartis par secteur d'activité

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Rubrique	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Service	1359	4696	739	800	562
Artisanat	190	352	175	93	109
Agriculture	618	1340	350	618	497
Hydraulique	1	12	12	10	-
Pêche	2	13	4	4	-
Transport	8	6305	-	-	-
Industrie	211	295	496	492	488
BTPH	586	961	741	809	761
Profession Libérale	43	109	156	103	268
Maintenance	139	317	51	108	135
TOTAL	3157	14400	2724	3037	2820

Source : ANSEJ, TIZI OUZOU

Analyse de tableau :

La lecture du tableau ci-dessus nous donne l'évolution de nombre de dossiers déposés sur les cinq dernières années par l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes. Nous constatons que l'année 2011 celle où le nombre de dossier élevé avec un total de 14400 dossiers, ce nombre est pratiquement quatre fois de celui de l'année 2010, Ce qui peut être expliqué par l'accès des jeunes promoteurs aux différents secteurs surtout celui de transport, la pêche, hydraulique qui vont être gelé pendant les années qui suit.

1-2-2 Le nombre de projets éligibles

Dans le tableau ci-dessous nous allons présenter l'évolution du nombre de projets éligibles.

Tableau 6 : le nombre de projets éligibles par secteur d'activité

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Rubrique	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Service	744	1034	860	696	415
Artisanat	103	181	195	137	62
Agriculture	143	368	444	396	396
Hydraulique	2	2	9	8	-
Pêche	-	3	4	-	-
Transport	171	43	-	-	-
Industrie	123	144	470	360	396
BTPH	399	498	836	702	637
Profession Libérale	40	54	145	101	216
Maintenance	92	73	84	77	133
TOTAL	1817	2400	3047	2477	2255

Source : ANSEJ, TIZI OUZOU

Analyse de tableau

La lecture du tableau ci-dessus nous donne l'évolution de nombre de projet éligible sur les cinq dernières années par l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes. Nous constatons une augmentation des projets éligibles sur les trois premières années de 2010 jusqu'à 2012 d'une hauteur de 1230 dossiers, Ce qui peut être expliqué par l'allègement et la facilité de l'octroi du crédit bancaire grâce à l'instauration de CSVF en 2011, puis une

Chapitre III Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et bilan de l'ANSEJ

baisse des projets éligibles dans les deux dernière années à cause de la baisse de nombre de dossiers déposés et la saturation de certains secteurs, comme le transport.

1-2-3 Le nombre d'accords bancaires :

Ce tableau nous permis de présente l'évolution du nombre d'accords bancaires.

Tableau 7 : le nombre d'accords bancaires délivrés par secteur d'activité

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Rubrique	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Service	589	522	486	573	502
Artisanat	61	76	127	134	106
Agriculture	102	123	250	265	362
Hydraulique	2	3	5	7	-
Pêche	-	1	1	-	-
Transport	325	67	17	1	-
Industrie	63	77	398	319	415
BTPH	284	306	717	556	729
Profession Libérale	32	26	74	77	146
Maintenance	47	62	57	79	108
TOTAL	1505	1263	2132	2011	2368

Source : ANSEJ, TIZI OUZOU

La lecture du tableau ci-dessus nous donne l'évolution de nombre d'accords bancaires sur les cinq dernières années par l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes. Nous constatons qu' il y a une fluctuation entre les déférentes années et cela est dû a plusieurs raisons. la première est liée au décalage d'enregistrement entre la banque et l'agence, par exemple si un dossier a été envoyé à la banque en 2011 et l'accord bancaire a été délivré en 2012, l'enregistrement au niveau de l'ANSEJ sera en 2012. la deuxième c'est à cause des dossier cumulés des années précédentes.

1-2-4 Le nombre de projets créés :

Le tableau suivant nous donne l'évolution du nombre de projets créés par secteur d'activité

Tableau8 : le nombre de projets créés

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Rubrique	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Service	311	484	397	619	445
Artisanat	37	97	118	194	96
Agriculture	57	108	195	328	292
Hydraulique	3	4	8	13	-
Pêche	-	-	2	3	-
Transport	341	119	32	8	-
Industrie	47	100	380	384	313
BTPH	311	510	633	652	560
Profession Libérale	28	36	71	117	86
Maintenance	45	73	62	68	74
TOTAL	1240	1531	1898	2386	1866

Source : ANSEJ, TIZI OUZOU

Analyse de tableau

La lecture du tableau ci-dessus nous donne l'évolution de nombre de projets créés sur les cinq dernières années par l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes. Nous remarquons que le nombre de projet augmente sur les quatre premières années (2010-2013), Ce qui peut être expliqué par l'allègement de dossier déposé au niveau de l'ANSEJ et la facilité d'octroi de crédit bancaire, ainsi grâce aux encouragements et aides accordés par l'Etat algérienne et pour 2014 enregistre une baisse qui est dû à la saturation de certains secteurs.

Nous constatons aussi que le secteur dominant est celui de BTPH avec 2666 entreprises, ensuite vient le secteur des services avec 2256 entreprises, le secteur de l'industrie est en troisième position avec 1224 entreprises. Le secteur de l'agriculture est en

quatrième position, ce dernier a marqué la création de 980 entreprises, La cinquième position est décrochée par le secteur de l'artisanat et le transport avec une petite déférence, 542 pour le premier et 500 pour le deuxième, le secteur de profession libérale et celui de maintenance en créé 338 pour le premier et 322 pour le second. En dernier lieu nous retrouvons le secteur d'hydraulique et la pêche avec 28 et 5 entreprises créent.

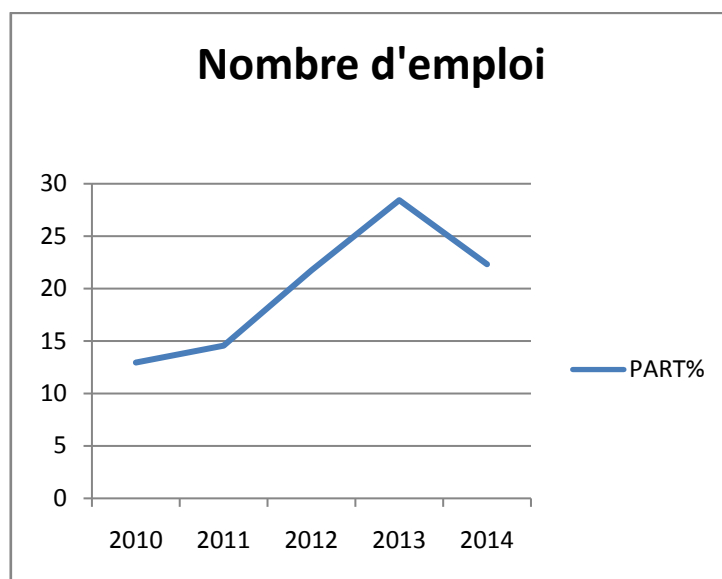
Nous pouvons déduire, qu'au niveau de la wilaya de TIZI OUZOU le secteur le plus dynamique en termes de création de micro-entreprises est le secteur des BTPH, quant aux secteurs les moins dynamiques sont le secteur de l'hydraulique et de la pêche.

1-2-5 L'évolution de l'emploi au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou durant les cinq dernières années :

Le tableau et le graphe ci-dessous nous montrent l'évolution du nombre d'emploi durant la période 2010- 2014.

Tableau9 : Evolution de l'emploi durant les cinq dernières années

Année	Nombre	Part %
2010	2775	12.95
2011	3120	14.56
2012	4658	21.74
2013	6093	28.43
2014	4781	22.32
TOTAL	21427	100%



Source : établi à partir des données délivrées par l'ANSEJ de Tizi-Ouzou

A partir du tableau et le graphe nous pouvons remarquer que le nombre d'emploi est en augmentation durant la période 2010-2013. Grâce au nombre important de micro-entreprises créées durant cette période, passant de 1240 micro-entreprises en 2010 au 2386 micro-entreprises en 2013 (voir tableau 8), par contre 2014 se caractérise par une baisse dans le nombre d'emploi créés qui est dû à la baisse du nombre de micro-entreprises créées durant cette année, et cela s'explique par la suppression ou la saturation de quelques secteurs d'activités.

Conclusion :

Nous pouvons dire que les pouvoirs publics ont fournis des efforts colossaux en vue de stimuler et d'encourager les jeunes promoteurs à travers l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes qui leur fournit des avantages considérables pour la bonne réussite de leurs projets.

Comme nous pouvons constater aussi que l'analyse financière constitue un moyen de détailler l'activité et les actes de l'entreprise afin d'apprécier sur le plan financier l'opportunité ou l'importance de ces actes.

Dans notre cas, l'étude financière du projet a révélé que cette micro-entreprise est rentable sur le plan financier et le plan économique.

Pour ce qui concerne le bilan du dispositif ANSEJ, nous pouvons déduire qu'au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou le secteur le plus dynamique en termes de création de ME est celui des BTPH, quant aux secteurs les moins dynamiques sont l'hydraulique et la pêche.

Conclusion générale

Conclusion générale

Dans un pays où la catégorie des jeunes constitue la majorité de la population, le chômage atteint des proportions importantes et se manifeste sous diverses formes.

L'évolution faibles du marché du travail en Algérie à toujours été la cause majeure de plusieurs facteurs qui ont minimisé les opportunités de création d'emploi et favorisé l'augmentation du taux de chômage qui n'a épargné aucun secteur ni tranche d'âge.

Les pouvoirs publics, ont pour rôle crucial de définir l'orientation de la politique de l'emploi, vu que ce dernier est la revendication principale des jeunes, pour cela les pouvoirs publics ont opté pour l'encouragement des initiatives privés en créant des organismes de soutien à l'investissement et à la création des micro-entreprises talque l'ANSEJ, qui était l'objet de notre étude.

La politique mise en œuvre vise à développer les micro-entreprises considérées comme un moyen privilégié de relance économique ;

En plus de l'aide de l'Etat, les banques jouent un rôle important dans le financement des nouvelles micro-entreprises créées, car elles accordent un crédit de 70% du montant du projet qui soit trois fois plus que l'aide obtenue par l'Etat ;

La création d'une micro-entreprise n'est pas aussi facile, en effet, il ne suffit pas de vouloir de se lancer dans sa création, pour mieux réussir son montage, il faut que le créateur soit un agent de formation et de qualité qui peut avoir une très bonne idée, il est recommandé de suivre respectivement toutes les étapes de la création, d'adopter quelques règles prudentielles et de se baser sur le plan prévisionnel préparé avec rigueur qui permet de vérifier la cohérence du projet.

Mais nous pouvons annoncer qu'il y a des projets sont soldés par des échecs, à cause des difficultés d'accès au crédit, les jeunes promoteurs n'ont pas l'expérience en matière commerciale et de gestion des micro-entreprises et aussi opèrent dans des marchés difficiles et fluctuants.

Malgré un dispositif jugé très favorable de la création de ME, en tant que moyen d'aide aux chômeurs, cela ne l'empêche pas de porter quelques dysfonctionnements tels que :

- Durée d'instruction des dossiers excessive ;
- Formation insuffisante des conseillers de l'ANSEJ aux activités nouvelles ;
- Le manque de liquidité pour financer leur cycle d'exploitation ;

Conclusion générale

- La difficulté d'accès aux terrains aux locaux, soit à cause de la cherté de loyer ou bien à cause de l'exigence de la banque d'un contrat de location de 5 ans minimum,
- Archaïsme de certaines banques publiques : mauvaise réception des clients, la lenteur des procédures d'évaluation des projets

Quoi qu'il en soit l'ANSEJ ne peut à elle seule résoudre la question de l'emploi, ce dispositif n'est qu'un des palliatifs et des accompagnements, étant entendue que la dynamique ne peut venir que d'une croissance forte.

En effet, malgré les nombreux efforts consentis par les pouvoirs publics, qui ont d'ailleurs contribué à certains résultats plutôt encourageant, beaucoup reste à faire, à savoir : l'encadrement, par les services de l'ANSEJ, des jeunes promoteurs, tout au long de la période de création de sa micro-entreprise et leurs faciliter l'accès aux marchés publics.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages :

- 1- BELLOULA Tayeb ; « droit des sociétés » ; Ed BERTI ; 2006.
- 2- BENKRIM.K ; « crédit bancaire et économie financière » ; Ed EL DAR EL OTHMANIA ; 2010.
- 3- BOUYACOUB Farouk ; « l'entreprise et le financement bancaire » ; Ed CASABAH ; 2000.
- 4- BOUZAR Chabha ; « Systèmes Financiers : Mutations Financières et Bancaires et Crise » ; Ed EL-AMEL ; 2010.
- 5- E.COHEN ; « gestion financière de l'entreprise et développement financier » ; Ed EDICEF/ AUPELF ; 1991.
- 6- GARRAM Ibtissem ; « terminologie juridique dans la législation algérienne » ; Ed PALAIS DES LIVRES ; 1998.
- 7- LANGEVIN M.Phillippe ; « la politique d'appui du conseil général aux micro-entreprises des Bouches-du-Rhône » ; 4/11/2010 ; format PDF ; disponible sur le site : http://www.cg13.fr/fileadmin/user-upload/conseil_général/CDC/rapports/ECORD041010.pdf ; consulté le 1/9/2015.
- 8- LUC BERNET-Rollande ; « Principe de technique bancaire » ; Ed DUNOD ; 2002.
- 9- (S.A) ; « le financement de la petite entreprise en Afrique » ; Ed L'HARMATTAN ; 1995.

Thèses et mémoires :

- 10- BALUTIDI Yeta ; « l'apport des petites et moyennes entreprises au développement économique de la RDC » ; mémoire de licence en droit ; université de Kinshasa ; 2008 ; disponible sur le site : www.memoireonline.com/08/08/1487/m-analyse-financiere-outil-indispensable-gestion-d-une-entreprise7.html. Consulté le 06/09/2015.
- 11- BERKAL Safia ; « Les relations banques/entreprises publiques : portées et limites » ; thèse de magister ; science économique ; université Mouloud MAMMERI ; 2012.
- 12- FIRLAS Mohammed ; « impact des politiques d'aides à l'entreprenariat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes cas : ANSEJ de Tizi-Ouzou » ; mémoire de magister ; université Mouloud MAMMERI ; 2012.

- 13- KHEBBACHE Nawal ; « la lutte contre le chômage, création de micro-entreprise au niveau de l'ANSEJ : cas de la wilaya de Bejaia » ; mémoire de master ; université de Bejaia ; format DOC ; disponible sur le site : <http://www.iefpedia.com/france/wp-content/uploads/2012/05/La-lutte-contre-le-ch%C3%B4mage-cr%C3%A9ation-de-micro-entreprises-au-niveau-de-l%E2%80%99ANSEJ-Cas-de-la-wilaya-de-B%C3%A9jaia-%D8%8CKhebbache-Nawel-et-Khebbache-Manel.docx>; Consulté le 17/08/2015.
- 14- NDONKEYE Valens ; « analyse financière comme outil indispensable pour la gestion d'une entreprise » ; mémoire licence en gestion ; université libre de Kigali ; 2008 ; disponible sur le site: www.memoireonline.com/08/08/1487/m-analyse-financiere-outil-indispensable-gestion-d-une-entreprise7.html. Consulté le 06/09/2015.
- 15- SMAIL Nabila ; « pratique du crédit-bail, analyse de la situation algérienne » ; mémoire de magister ; université Mouloud MAMMERI 2012.

Autres documents :

- 16- Documents internes de l'ANSEJ.
- 17- Fiches pratiques ; lexiques ; disponible sur le site : <http://droit-finances-commentcamarche-net/faq/23758-facilité-de-caisse-définiition>; consulté le 14/09/2015.
- 18- Guide de création de la micro-entreprise.
- 19- Guide pratique : micro-entreprise ; disponible sur le site : <http://Droitfinances.commentcamarche.net/contents/6/4-micro-entreprise-guide-pratique>. Consulté le 15/08/2015.
- 20- Recueil des textes législatifs et réglementaires dispositifs ANSEJ.

La liste des tableaux

La liste des tableaux

Tableau 1 : Avantages et inconvénients de chaque type de financement.....	42
Tableau 2 : Equipement du projet.....	66
Tableau 3 : Structure d'investissement.....	68
Tableau 4 : Amortissement du crédit bancaire.....	67
Tableau 5 : Bilan d'ouverture.....	70
Tableau 6 : Bilan prévisionnel sur 8 ans.....	71
Tableau 7 : TCR prévisionnels.....	74
Tableau 8 : Le nombre de dossiers déposés par secteur d'activité durant l'année 2014.....	78
Tableau 9 : Le nombre de projets éligibles repartis par secteur d'activité durant l'année 2014.....	79
Tableau 10 : Le nombre d'accords bancaires délivrés par secteurs d'activité durant l'année 2014.....	80
Tableau 11 : Le nombre de projets crée par secteur d'activité durant l'année 2014.....	81
Tableau 12 : Le nombre de dossiers déposés par secteur d'activité pondant la période 2010-2014.....	82
Tableau 13 : Le nombre de projets éligibles repartis par secteur d'activité pondant la période 2010-2014.....	83
Tableau 14 : Le nombre d'accords bancaires délivrés par secteurs d'activité pondant la période 2010-2014.....	84
Tableau 15 : Le nombre de projets crée par secteur d'activité pondant la période 2010-2014.....	85
Tableau 16 : Evolution de l'emploi durant les cinq dernières années.....	86

ANNEXES

Coller votre
photo ici

Formulaire d'inscription

Gérant

Je, soussigné (e)

Nom :

Prénom :

Sexe : Homme ☐ Femme ☐ Nom de jeune fille :

Fils(le) de : Et de

Date de naissance :

N° acte de naissance :

Commune de naissance :

Wilaya de naissance :

Adresse personnelle actuelle :

Commune :

Wilaya :

Email :

Tél :

Numéro carte ANEM :

Qualification ou diplômes :

Niveau d'Instruction: Primaire ☐ Moyen ☐ Secondaire ☐ Universitaire ☐

Siege social s'il y a lieu :

Commune :

Wilaya :

Sollicite les aides financières et les avantages fiscaux accordés par le dispositif ANSEJ pour la réalisation de l'activité :

dans le cadre d'un mode de financement :

Triangulaire : ☐

Mixte : ☐

Aides financières demandées :

PNR classique : ☐

PNR Loyer : ☐

PNR Véhicule atelier : ☐

PNR Cabinets groupés : ☐



Déclare sur l'honneur :

- N'exercer aucune activité salariée ou non salariée lors du dépôt de mon dossier au niveau de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.
- Ne pas être inscrit au niveau des centres de formation ou institut ou université lors du dépôt du dossier.
- N'avoir jamais bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de la création d'activité.
- Être inscrit à l'ANEM (Carte en cours de validité).

Nom et Prénom du gérant.....

Signature

Toutes fausses déclarations entraînent l'annulation de l'inscription de l'intéressé avec possibilité de poursuites judiciaires selon l'article 223 du code pénal.

Tableau Récapitulatif des équipements et services demandés
(à détailler en annexe)

A renseigner par le gérant

Désignation	Montant total TTC
Equipements	
Matériel roulant (s'il y a lieu)+Taxe véhicule incluse	
Assurances multirisques (équipements)	
Assurances tous risques (matériel roulant)	
Aménagements (s'il y a lieu)	
Fonds de roulement	

Espace réservé à l'ANSEJ

Antenne/Annexe :

Carte d'identité nationale n° :

Etablie le : par

N° Sieje V3:

Nom et signature de l'accompagnateur

Date de dépôt :

NB : - Lors du dépôt du présent formulaire, se munir de la carte nationale d'identité .

Formulaire d'inscription

Associé

Je, soussigné (e)

Nom :

Prénom :

Sexe :

Homme ☐Femme ☐

Nom de jeune fille :

Fils(le) de :

Et de

Date de naissance :

N° acte de naissance :

Commune de naissance :

Wilaya de naissance :

Adresse personnelle actuelle :

Commune :

Wilaya :

Email :

Tél :

Numéro carte ANEM:

Qualification ou diplômes :

Niveau d'Instruction:

Primaire ☐Moyen ☐Secondaire ☐Universitaire ☐Déclare sur l'honneur :

- N'exercer aucune activité salariée ou non salariée lors du dépôt de mon dossier au niveau de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.
- Ne pas être inscrit au niveau des centres de formation ou institut ou université lors du dépôt du dossier.
- N'avoir jamais bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de la création d'activité.
- Être inscrit à l'ANEM.

Nom et prénoms du déclarant.....

Signature

Toutes fausses déclarations entraînent l'annulation de l'inscription de l'intéressé avec possibilité de poursuites judiciaires selon l'article 223 du code pénal.

Espace réservé à l'ANSEJ

Antenne/Annexe :

Carte d'identité nationale n° :

Etablie le : par

N° Sieje V3:.....

Nom et signature de l'accompagnateur

Date de dépôt :

NB : - Lors du dépôt du présent formulaire, se munir de la carte nationale d'identité .

Annexe

Espace réservé à l'ANSEJ

N° Sieje V3

Nom et signature de l'accompagnateur

Date de dépôt:

Liste des équipements et services demandés:

A renseigner par le gérant

Fournisseurs :

Nom et prénom du gérant

Signature

Annexe

Espace réservé à l'ANSEJ

N° Sieje V3

Nom et signature de l'accompagnateur

Date de dépôt:

Devis d'aménagement

A renseigner par le gérant

Nom et prénom du gérant.....

Signature

طبقا لقرار لجنة انتقاء، واعتماد وتمويل المشاريع في دورتها رقم 21/2014، بتاريخ 15/09/2014 . و ردا على طلبكم للاستفادة من الامتيازات رقم 0049878 بتاريخ 22/07/2014 يسعد الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب أن تعلمكم بأن استثماركم مؤهل للاستفادة من مساعدة الصندوق الوطني لدعم تشغيل الشباب بداية من تاريخ إعداد قرار منح الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية في إطار الإنجاز على النحو التالي، مع التقيد بالالتزامات التالية:

- رصد المساهمة الشخصية،
- الاشتراك و الانخراط في الصندوق الوطني للكفالة المشتركة لضمان أحطار القروض الممنوح إياها الشباب ذوي المشاريع،
- المشاركة في تكوين إجباري منظم من طرف الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب، قبل تمويل المشروع.

الإعانات المالية :

- قرض بدون فائدة.
- قرض اضافي غير مكافئ عند الضرورة.
- تخفيض نسبة الفائدة البنكية الى (100%).

الامتيازات الضريبية :

1/ خلال فترة إنجاز المشروع :

- الإعفاء من حقوق نقل الملكية بمقابل مالي للاكتسابات العقارية الحاصلة في إطار إنشاء نشاط صناعي.
- الإعفاء من حقوق التسجيل فيما يتعلق بالعقود التأسيسية للشركات .

2/ خلال فترة استغلال المشروع وابتداء من انطلاق النشاطات :

- الإعفاء من الرسم العقاري على البناءات و البناءات الإضافية لمدة "3 سنوات ، 6 سنوات أو 10 سنوات" حسب موقع المشروع ، ابتداء من تاريخ إتمامها.
- إعفاء كامل من الضريبة الجرافية الوحيدة IFU ، لمدة "3 سنوات ، 6 سنوات أو 10 سنوات" حسب موقع المشروع، ابتداء من تاريخ استغلالها.
- عند انتهاء فترة الاعفاء المذكورة في المطة رقم 2 ، يمكن تمديدتها لسنتين (2) عندما يتعهد المستثمر بتوظيف ثلاثة (3) عمال على الأقل لمدة غير محددة.

غير أن المستثمرين - الأشخاص الطبيعيين الخاضعين للضريبة الجرافية الوحيدة - يبقون مدينين بدفع الحد الأدنى للضريبة الموافقة لنسبة 50 %، من المبلغ المنصوص عليه في قانون الضرائب المباشرة والمقدر 10000 دج، بالنسبة لكل سنة مالية ، مهما يكن رقم الاعمال المحقق.

- الاستفادة من تخفيض الضريبة الجرافية الوحيدة المستحقة عند نهاية مرحلة الاعفاء، وذلك خلال الثلاث "3" سنوات الاولى من الاخضاع الضريبي:

- السنة الاولى من الاخضاع الضريبي : تخفيض قدره 70 % .
- السنة الثانية من الاخضاع الضريبي : تخفيض قدره 50 % .
- السنة الثالثة من الاخضاع الضريبي : تخفيض قدره 25 % .

مدة الصلاحية :

تحدد مدة صلاحية هذه الشهادة بسنتين ابتداء من تاريخ التوقيع عليها.

حرر بـ تيزي وزو في.....

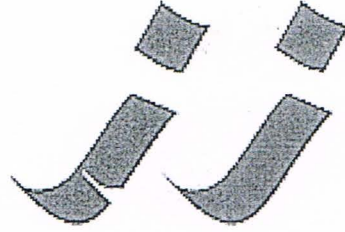
Dossier à fournir au niveau de la banque

Phase création

- Demande de crédit bancaire
- 01 Extraits de l'acte de naissance
- 01 certificat de résidence
- 01 Photocopie d'une pièce d'identité et permis de conduire
- 01 Copie du diplôme, certificat de travail ou pièce prouvant la qualification ou le savoir faire ;
- Attestation d'éligibilité (originale)
- Facture pro forma avec devis d'assurances (originales)

Cahier d charge

الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب



الوكالة الوطنية
للدعم تشغيل الشباب
A N S E J

دفتر الشروط

صيغة التمويل الثلاثي

رقم

فرع : تيزي وزو

ملحقة :

دفتر الشروط : التمويل الثلاثي

1- الموضوع :

يحدد دفتر الشروط هذا التزامات صاحب أو أصحاب المشروع المستفيدين من الامتيازات الجبائية و الإعانات المالية لجهاز دعم تشغيل الشباب طبقا للمادة 10 من المرسوم الرئاسي رقم 96-234 المؤرخ في 1996/07/02 المعدل و المتمم، و المتعلق بدعم تشغيل الشباب.

2- تعريف المؤسسة وهوية صاحب اوأصحاب المشروع

- تعريف المؤسسة:

- اسم أو التسمية الاجتماعية للمؤسسة..... :
- عنوان المقر الاجتماعي(المقر الضريبي)..... :
- البلدية :الولاية :.....
- الشكل القانوني :
- النشاط :
- طلب منح الامتيازات رقم مؤرخ في.....
- شهادة التأهيل رقم صادرة في.....
- قرار منح الامتيازات في فترة الانجاز رقم صادرة في.....
- رقم الحساب البنكي :
- بنك وكالة
- رقم الانخراط في صندوق ضمان
أخطار القروض الممنوحة للشباب ذوي
المشاريع :
- رقم السجل التجاري أو وصل الإيداع .. :
- رقم التعريف الضريبي :
- رقم الاستدلال الإحصائي :
- الرقم الجبائي :

- هوية صاحب أو أصحاب المشروع:

صاحب المشروع 1

- اللقب : الاسم :
- اللقب الأصلي للمرأة :
- تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
- العنوان : ، ،

صاحب المشروع 2

- اللقب : الاسم :
- اللقب الأصلي للمرأة :
- تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
- العنوان : ، ،

- هوية صاحب المشروع (المسير)

صاحب المشروع 2

- اللقب : الاسم :
- اللقب الأصلي للمرأة :
- تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
- العنوان : ، ،

3- الشروط الخاصة بالقرض بدون فائدة:

- مبلغ القرض : دج

- فترة الاستعمال : سنة واحدة + 30 يوما

- فترة التسديد : 05 سنوات ابتداء من انتهاء فترة الانجاز و المحددة بسنة.

- رقم حساب تسديد القرض بدون فائدة: ، بنك : ، وكالة :

الضمانات :

- رهن العتاد المنقول المتحرك لصالح الوكالة في الدرجة الثانية بعد البنك

- الرهن الحيازي للتجهيزات لصالح الوكالة في الدرجة الثانية بعد البنك

- السندات لأمر

- الالتزامات :

نحن الموقع (الموقعون) أدناه نلتزم بما يلي :

- الالتزامات المتعلقة بالقرض بدون فائدة:

المادة 01 : تسديد القرض عن طريق التحويل إلى حساب الوكالة بأقساط سداسية طبقا للأجال المحددة في جدول التسديد المبين أدناه، و يسلم للوكالة أمر التحويل المطابق للعملية.

جدول تسديد القرض بدون فائدة (تمويل ثلاثي

الرقم	رقم السند لأمر	تاريخ التسديد	المبلغ دج
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			

المادة 02 : دفع قيمة الرسوم و العمولات المرتبطة بتسخير و استعمال القرض وكذا كل الرسوم و العمولات التي يمكن أن تضاف إلى ذلك طبقا للنصوص التشريعية و القانونية (شروط البنوك).

الالتزامات العام

المادة 01 : انجاز المشروع طبقا للشروط المنصوص عليها في إطار جهاز دعم تشغيل الشباب.

المادة 02 : عدم التخلي - و تحت أي ظرف من الظروف - عن المعدات المقتناة في إطار الاستثمار الموضح في هذا الدفتر و المحددة في قائمة التجهيزات إلى غاية اهتلاكها التام.

المادة 03 : الاستجابة لكل استدعاء من طرف الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب و تسهيل كل الزيارات الميدانية التي يقوم بها موظفوا الوكالة في إطار المتابعة ، وكذا تيسير الدخول إلى المحلات و البنايات المتعلقة بالمشروع.

المادة 04 : عدم إدخال أي تغيير على القانون الأساسي للمؤسسة، سجلها التجاري، معداتها، أشغال التهيئة و موقع المشروع دون إعلام الوكالة بذلك.

المادة 05 : عملا بأحكام المادة السادسة من قرار منح الامتيازات الخاصة بفترة الانجاز رقم 15/150100414 المؤرخ في 2015/04/26 المتضمنة آجال الانجاز يتقدم صاحب المشروع إلى فرع الوكالة بعد استكمال انجاز المشروع و قبل الانطلاق في النشاط ، بغرض الاستفادة من قرار منح الامتيازات الخاصة بفترة الاستغلال، و المتمثلة في إعفاء تام من الضرائب التالية : (TAP,IRG,IBS) لمدة 3 سنوات.

المادة 06 : رهن حيازي لجميع المعدات المقتناة في إطار المشروع المشار إليه في دفتر الشروط بالإضافة إلى تسجيل رهن المنقول على العتاد المتحرك لصالح البنك المقرض في الدرجة الأولى و لصالح الوكالة في الدرجة الثانية.

المادة 07 : اكتتاب تأمين على جميع معدات المؤسسة ضد كل الأخطار بنسبة 100% مع الأخذ في الاعتبار قيمتها بدون احتساب كل الرسوم (HT) مع حلول البنك المقرض محل المؤسسة المكتتة في الدرجة الأولى و الوكالة في الدرجة الثانية، على أن يجدد هذا التأمين إلى غاية انتهاء تسديد القرض.

المادة 08 : للاستفادة من الامتيازات الضريبية الخاصة بمرحلة الاستغلال، يجب على صاحب المؤسسة تقديم الوثائق التالية (على نسختين) :

- فواتير شراء المعدات: آلة، سيارة، أدوات عمل، أشغال تهيئة
- البطاقة الجبائية
- السجل التجاري/ بطاقة حرفي / بطاقة فلاح ... إلخ
- عقد رهن حيازي للمعدات المقتناة أو البطاقة الرمادية مسجل عليها رهن المنقول طبقا لفواتير الشراء
- شهادة التأمين السنوية متعددة الأخطار للعتاد غير المتحرك وشاملة الأخطار للعتاد المتحرك
- رخصة الاستغلال بالنسبة للنشاطات المنظمة قانونا.

المادة 09 : تقدم نسخة من جدول تسديد القرض البنكي لمصالح الوكالة و كذا الوثائق التي تثبت تسديد أقساط القرض البنكي التي حل أجلها و ذلك طبقا لأحكام المادة 12 من المرسوم التنفيذي رقم 13-253 المؤرخ في 23 شعبان 1423 الموافق ل 02 جويلية 2013، المعدل و المتمم للمرسوم التنفيذي رقم 96-297 المؤرخ في 24 ربيع الثاني 1417 الموافق 08 سبتمبر 1996 المحدد لشروط الإعانة المقدمة للشباب أصحاب المشاريع و مستواها و المتعلقة بدفع الوكالة نسبة التخفيض من الفائدة للمؤسسات المالية.

المادة 10 : موافاة الوكالة عند نهاية النشاط السنوي (السنة المالية) بالمعلومات التالية :

- المستخدمين الفعليين : دائمين و مؤقتين
- رقم الأعمال المتضمن في الحصيلة الختامية
- وضعية تسديد القرض البنكي
- نتائج النشاط السنوي

المادة 11 : الوفاء بالالتزامات الجبائية و شبه الجبائية طبقا للتشريع المعمول به.

المادة 12 : تسديد القرض البنكي طبقا لجدول التسديد المحدد من طرف البنك.

- أحكام ختامية :

باستثناء حالة القوة القاهرة يؤدي عدم احترام الالتزامات المنصوص عليها في دفتر الشروط هذا إلى سحب الامتيازات الممنوحة لصاحب المؤسسة بنفس الأشكال التي منحت فيها دون الإخلال بالأحكام القانونية و التنظيمية الأخرى السارية المفعول.
كل نزاع لم تتم تسويته بالطرق الودية يرفع أمام الجهات القضائية المختصة محليا.

كل تصريح كاذب يعرض صاحبه للمتابعة القضائية.

قرئ و صدق عليه :

إمضاء و ختم المسير

إمضاء صاحب (أصحاب) المشروع

في

ملحق قرار منح الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية
الخاصة بمرحلة الإنجاز

التسمية الاجتماعية :
المقر الاجتماعي :
البلدية :
الولاية :

قائمة برنامج التجهيزات و العتاد الواجب اقتناؤها

رقم	التعيين	الكمية	ملاحظات
1	.	.	
2	..	..	
3	.	.	
4	.	.	
5	.	.	
6	.	.	
7	.	.	
8	.	1	

ملاحظة: أنا الممضي أدناه أصرح بشرفي بأن التجهيزات المذكورة في قائمة هذه الوثيقة موجهة لإنجاز الاستثمار موضوع قرار منح الامتيازات الخاصة بمرحلة الإنجاز رقمتاريخ.....

أتعهد ، بالالتزام بالاستعمال المصرح به إلى غاية الاهتلاك التام للتجهيزات .

حرر بـ تيزي وزو في.....

ع /الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب

توقيع و ختم المسير

Annexe 05

ولاية : تيزي وزو

فرع :

ملحقة : تيزي وزو

شهادة رقم: 150101613/14

قرار منح الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية الخاصة بالإنجاز مرحلة الإنشاء

المدير العام للوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب :

- بمقتضى الأمر رقم 96-14 المؤرخ في 24 جوان سنة 1996 ، والمتضمن قانون المالية التكميلي لسنة 1996 ، ولاسيما المادة 16 منه،
- بمقتضى الأمر رقم 96-31 المؤرخ في 30 ديسمبر سنة 1996 ، والمتضمن قانون المالية لسنة 1997 .
- بمقتضى الأمر رقم 09-01 المؤرخ في 26 رجب عام 1430 الموافق ل 22 جويلية سنة 2009 ، والمتضمن قانون المالية التكميلي لسنة 2009 .
- بمقتضى قانون رقم 97-02 المؤرخ في 31 ديسمبر سنة 1997 ، والمتضمن قانون المالية لسنة 1998 ولاسيما المادة 46 منه.
- بمقتضى القانون رقم 03-22 المؤرخ في 04 ذي القعدة عام 1424 الموافق 28 ديسمبر سنة 2003 ، و المتضمن قانون المالية لسنة 2004،
- بمقتضى القانون رقم 09-09 المؤرخ في 13 محرم عام 1431 الموافق ل 30 ديسمبر سنة 2009 المتضمن قانون المالية لسنة 2010،
- بمقتضى القانون رقم 08-13 المؤرخ في 27 صفر عام 1435 الموافق ل 30 ديسمبر سنة 2013 المتضمن قانون المالية لسنة 2014،
- بمقتضى القانون رقم 14-10 المؤرخ في 8 ربيع الأول 1436 الموافق ل 30 ديسمبر سنة 2014 المتضمن قانون المالية لسنة 2015،
- بمقتضى المرسوم الرئاسي رقم 96-234 المؤرخ في 02 جويلية سنة 1996 ، والمتعلق بدعم تشغيل الشباب، المعدل و المتمم .
- بمقتضى المرسوم الرئاسي المؤرخ في 02 جمادى الثانية عام 1432 الموافق ل 05 مايو سنة 2011 المتضمن تعيين السيد زماي مراد مدير عام الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب، المعدل والمتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 96-295 المؤرخ في 08 سبتمبر سنة 1996 الذي يحدد كفاءات تسيير حساب التخصيص الخاص رقم-087 302 الذي عنوانه الصندوق الوطني لدعم تشغيل الشباب، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 96-296 المؤرخ في 08 سبتمبر سنة 1996 و المتضمن إنشاء للوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب و تحديد قانونها الأساسي، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 98-200 المؤرخ في 14 صفر عام 1419 الموافق ل 09 يونيو سنة 1998، المتضمن إحداث صندوق الكفالة المشتركة لضمان أخطار القروض الممنوح إياها الشباب ذوي المشاريع وتحديد قانونه الأساسي، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 03-290 المؤرخ في 9 رجب عام 1424 الموافق ل 6 سبتمبر سنة 2003، المحدد لشروط و مستوى الإعانة الممنوحة للشباب ذوي المشاريع ومستواها، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 06-485 المؤرخ في 03 ذو الحجة عام 1427 الموافق ل 23 ديسمبر 2006 المتضمن كفاءات تسيير حساب التخصيص الخاص رقم 302-089 الذي عنوانه " الصندوق الخاص لتطور مناطق الجنوب"،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 06-486 المؤرخ في 03 ذو الحجة عام 1427 الموافق ل 23 ديسمبر 2006 المتضمن كفاءات تسيير حساب التخصيص الخاص رقم 302-116 الذي عنوانه " الصندوق الخاص للتطور الاقتصادي للهضاب العليا"،
- بمقتضى القرار الوزاري المشترك المؤرخ في 09 أكتوبر سنة 1991، المتعلق بتحديد المناطق الواجب ترقيةها.
- بمقتضى طلب منح الامتيازات المقدمة رقم 0044145 بتاريخ 2012/01/02
- بمقتضى شهادة التأهيل رقم 150101931/13 بتاريخ 2013/10/26

يقرر

المادة 01 / : يعد هذا القرار في إطار الاستثمار المؤهل للمساعدة من جهاز دعم تشغيل الشباب .

المادة 02 / : التعريف بالمؤسسة

- اسم أو التسمية الاجتماعية للمؤسسة...
- عنوان المقر الاجتماعي (المقر الضريبي)...
- البلدية: ولاية : تيزي وزو
- الشكل القانوني: شخصية طبيعية
- النشاط:
- رقم السجل التجاري أو وصل الإيداع :
- رقم التعريف الضريبي:
- الرقم الجبائي:

DOAR.

المادة 3 /: التعريف بصاحب أو أصحاب المشروع
المشروع المشار إليه في المادة الأولى المذكورة أعلاه ينجز من طرف صاحب أو أصحاب المشروع المذكورين أدناه .

صاحب المشروع 1

اللقب : الاسم :

اللقب الأصلي للمرأة :

تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : تيزي وزو الولاية : تيزي وزو

العنوان ، تيزي وزو

صاحب المشروع 2

اللقب : الاسم :

اللقب الأصلي للمرأة :

تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : الولاية :

العنوان : ،

المادة 4 /: التعريف بالمسير

اللقب : الاسم :

اللقب الأصلي للمرأة :

تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : تيزي وزو الولاية : تيزي وزو

العنوان :

المادة 5 /: الامتيازات الممنوحة:

يمنح للمؤسسة المشار إليها في المادة 2 أعلاه في مرحلة إنجاز المشروع ، الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية التالية :

الامتيازات الضريبية

- الإعفاء من رسم نقل الملكية بمقابل مالي على الإكتسابات العقارية في إطار إنشاء نشاط صناعي.
- الإعفاء من حقوق التسجيل فيما يتعلق بالعقود التأسيسية للشركات .
- تطبيق نسبة منخفضة بـ 5 % فيما يخص الحقوق الجمركية للتجهيزات المستوردة والداخلية مباشرة في إنجاز الاستثمار.

الإعانات المالية

- قرض بدون فائدة محدد في هيكل تمويل المشروع
- قرض بدون فائدة إضافي عند اقتضاء الحاجة
- تخفيض بـ 100 % في معدل نسب الفوائد البنكية (بالنسبة للتمويل الثلاثي)

المادة 6 /: تاريخ مفعول الاستفادة من الامتيازات لمرحلة إنجاز الاستثمار :

حددت فترة الإنجاز لمدة سنة ويسرى مفعولها ابتداء من تاريخ توقيع هذا القرار إلا في حالة التجديد عمدا.

المادة 7 /: الإعفاءات الممنوحة في هذا القرار لا تعفي المؤسسة وأصحاب المشروع من التصريحات الضريبية في احترام الآجال المحددة قانونا

المادة 8 /: ترسل نسخة طبق الأصل من هذا القرار لكل الإدارات والمؤسسات المعنية بتطبيق هذا الجهاز.

حرر بـ تيزي وزو في.....

ع /الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب

- الرقم الجبائي..... :

المادة 3 /: التعريف بصاحب أو أصحاب المشروع
المشروع المشار إليه في المادة الأولى المذكورة أعلاه ينجز من طرف صاحب أو أصحاب المشروع المذكورين أدناه .

صاحب المشروع 1

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
العنوان :

صاحب المشروع 2

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
العنوان :

المادة 5 /: الامتيازات الممنوحة:

يتمتع للمؤسسة المشار إليها في المادة 2 أعلاه في مرحلة استغلال الاستثمار الخاص بالإنشاء ، الامتيازات الضريبية التالية:

- الإعفاء من الرسم العقاري على البناءات و البناءات الإضافية لمدة 3 سنوات ابتداء من تاريخ إتمامها.
- اعفاء كامل من الضريبة الجزافية الوحيدة IFU ، لمدة 3 سنوات ، ابتداء من تاريخ استغلالها.
- عند انتهاء فترة الاعفاء المذكورة في المطلة رقم 2 ، يمكن تمديدتها لسنتين (2) عندما يتعهد المستثمر بتوظيف ثلاثة (3) عمال على الأقل لمدة غير محددة.
- غير أن المستثمرين - الاشخاص الطبيعيين الخاضعين للضريبة الجزافية الوحيدة - يبقون مدينين بدفع الحد الأدنى للضريبة الموافق لنسبة 50 % ، من المبلغ المنصوص عليه في قانون الضرائب المباشرة والمقدر 10000 دج، بالنسبة لكل سنة مالية ، مهما يكن رقم الاعمال المحقق.
- الاستفادة من تخفيض الضريبة الجزافية الوحيدة المستحقة عند نهاية مرحلة الاعفاء، وذلك خلال الثلاث "3" سنوات الاولى من الاخضاع الضريبي:
 - السنة الاولى من الاخضاع الضريبي : تخفيض قدره 70 %
 - السنة الثانية من الاخضاع الضريبي : تخفيض قدره 50 %
 - السنة الثالثة من الاخضاع الضريبي : تخفيض قدره 25 %

المادة 6 /: تاريخ مفعول الاستفادة من الامتيازات الخاصة بمرحلة استغلال الاستثمار :

يسري مفعول الاستفادة من الامتيازات المتعلقة بفترة الاستغلال المحددة أعلاه ابتداء من تاريخ بداية النشاط ، المرتبط باستثمار مرحلة الانشاء

المادة 7 /: الإعفاءات الممنوحة في هذا القرار لا تعفي المؤسسة وأصحاب المشروع من التصريحات الضريبية في احترام الآجال المحددة قانونا.

المادة 8 /: ترسل نسخة طبق الأصل من هذا القرار لكل الإدارات والمؤسسات المعنية بتطبيق هذا الجهاز.

حرر بـ تيزي وزو في.....

مصرف الآلات الصناعية للخياطة و النسيج

COMPTOIR DE MACHINES INDUSTRIELLES DE BONNETERIE ET TEXTILE
 Importation et vente de Machines Neuves- Maîtrise et Services Après Vente Assurés
 استيراد و بيع ماكينات جديدة - إسكان و خدمات ما بعد البيع مؤكدة

SARL COMIBTEX
 Lotissement Bouaziz N° 05
 TIZI-OUZOU
 RC : 02/ B/ 0044 548
 M.F: 0002 1500 4454 845
 ART : 1501 2760 015
 Tél: 026.20.45.45 - Fax: 026.20.11.47
 0770-86-40-22 - 0660.440.989
 Site web: www.comibtex-dz.com
 E-mail: sarcomibtex@gmail.com

Tizi-Ouzou, le 01/06/2014

Mlle
 Tizi-Ouzou

شركة ذ. م - م كوميبتكس
 تخصيص بو عزيز رقم 05 تيزي وزو
 رقم التسجيل 548 0044 /ب/02
 رقم الجبائي 0002 1500 4454 845
 رقم المادة 1501 2760 015
 رقم الفاكس 026.20.11.47 - رقم الهاتف 026.20.45.45
 0770.86.40.22 - 0660.440.989
 الموقع الإلكتروني: www.comibtex-dz.com
 البريد الإلكتروني: sarcomibtex@gmail.com

FACTURE PROFORMA N° 164/ 2014

Désignation	Réf	Quantité	Prix Unit H T	TOTAL HT
Machine piqueuse droite	SS-7340/Gem 728	3	32 000,00	96 000,00
Machine BORDEUSE	SS2602 / Gem2602	3	175 500,00	526 500,00
Machine double entrainement	SS 0302	2	96 500,00	193 000,00
Machine double Aiguilles	SS-845-2/Gem 2000S	1	146 500,00	146 500,00
Coupeuse à lame verticale	SS - 85/Gem 85	1	38 800,00	38 800,00
			TOTAL HT	1 000 800,00
			TVA	17%
			TOTAL TTC	1 170 936,00

Arrêté la présente facture Pro format à la somme de : Un Million Cent Soixante Dix Mille Neuf Cent Trente Six Dinars .

Conditions de vente :

- 1 Montage des machines et mise en marche assurée en nos locaux à l'enlèvement.
- 2 Matériel neuf et garantie (06) Mois à partir de la date de livraison sur défaut de fabrication du matériel.
- 3 Règlement 30% par chèque certifié non remboursable à la commande et 70% à l'arrivée des machines.
- 4 Enlèvement 2014 /2015 (Mois d'Aout non compris), après confirmation d'achat.
- 5 Offre valable pour 30 jours à partir de la date de la facture Proformat.
- 6 Les désignations figurées sur la présente facture Proforma, ne seront échangées après la réception de bon de commande ou du cheque.
- 7 Marchandise vendue, ne sera ni reprise, ni échangée, ni remboursée, mais réparées.

Sarl COMIBTEX
 TIZI-OUZOU

Amiaouz Belkacem

Entreprise de menuiserie de Bois

Local N°1 Ait Idir Cme de Beni Douala

R.C N°15/00-02882822/A/11

TEL : 0550 49 65 60 / 0663 49 88 88

Tizi Ouzou le 09/06/2014

Facture Proforma

Client :

Adresse : Beni Doula Tizi Ouzou

30 % a la commande ,70% à ma livraison .mobilier neuf garanti 18 mois.

Réf	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Montant
01	Elément casiers de 20 compartiments	101 700.00	01	101 700.00
02	Chaise en bois et tissus	3600.00	15	54 000.00
03	Table de travail (130x180)	15 000.00	01	15 000.00
04	Table de travail (230x100)	15 500.00	01	15 500.00
05	Table de travail (250x200)	18 500.00	01	18 500.00
Total(H.T)				204 700.00
Tva (17%)				34799.00
Total (T.T.C)				239 499.00

Arrêtée la présente facture proforma a la somme de **deux cent trente neuf mille quatre cent quatre vingt dix neuf dinars.**

AMAOUZ Belkacem
Entreprise de Menuiserie
de Bois
Local N°01 Ait Idir Cme. Beni-Douala
W. Tizi Ouzou
R.C n° 15/00-02882822/A/11
Tel: 05.50.49.65.60

Ets ABDELLI

Distribuition-Vente et Maintenance de Matériels Informatique & Bureautique

Local n°09 Cité 500 lgts BDL Bd Krim Belkacem Bt n°01 Tizi-Ouzou

Tél/Fax: 026 20 68 92 Mobile: 05 54 71 83 16

Email: abdelli_ets@yahoo.fr

N°RC: 0300108A13 N°AI: 15017978292

N°IF: 198515220005245

RIB: BNA00583 N° 001 00583 0300 000 915 65

facture proforma

N° 029/2014
Du 03/06/2014

Client

Nom: _____
Adresse: Tizi-Ouzou
Tél: _____

N°	Désignation	Qtte	Prix U(HT)	Montant U(HT)
1	Bureau retour KH	1	13 500,00	13 500,00
2	Armoire mixte KH	1	9 800,00	9 800,00
3	Chaise 112A	1	5 500,00	5 500,00
4	Chaise Visiteur EX 12B	4	3 800,00	15 200,00
5	Imprimante Multifonction EPSON xp205	1	9 800,00	9 800,00
6	onduleur 500va	1	4 800,00	4 800,00
7	Téléphonefax panasonic	1	13 500,00	13 500,00
8	PC de Bureau de marque ACER CI3/2g/500 Ec 20"	1	48 000,00	48 000,00
Total HT				120 100,00
Total TVA (17%)				20 417,00
Total TTC				140 517,00

Offre Valable 60 Jours à compter de cette date

Arrêtée la présente Facture proforma à la somme de:

Cent quarente mille cinq cent dix sept dinars

ABDELLI Tarik
Vente Et Maintenance Matériels
Informatique & Bureautique
Local 09 Cité 500 Lgts KRIM Belkacem
Tizi-Ouzou R.C n°: 15/09-0300108/A/13

SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE
DIRECTION REGIONALE DE TIZI OUZOU
AGENCE GENERALE CODE 2060
TEL/FAX : (026) 20.19.49
NIS 1958 1501 0027443

ACTURE PROFORMA

- ASSURE ~~W. A. A. A. A.~~
- ADRESSE : TAGUEMOUNT AZOUZ TO
- CAPITAL ASSURE 1 599 690.00D.A
- TYPE DE GARANTIE : TOUS RISQUES AUTO
- MARQUE : RENAULT KANGOO
- DUREE : UNE ANNEE

➤ Prime à payer en TTC 91 812.56D.A

➤ Prime à payer en HT 78 472.27D.A

➤ Montant TVA (17%) 13 340.29D.A

Fait à Tizi-Ouzou le 10/06/2014

P/L'Agent général

A. CHIKH



SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE
DIRECTION REGIONALE DE TIZI OUZOU
AGENCE GENERALE CODE 2060
TEL/FAX : (026) .20.19.49
NIS 1958 1501 0027443

ACTURE PROFORMA

- ASSURE Mr. M. M. M.
- ADRESSE : TAGUEMOUNT AZOUZ TO
- CAPITAL ASSURE 1 599 690.00DA
- TYPE DE GARANTIE : TOUS RISQUES AUTO
- MARQUE RENAULT KANGOO
- DUREE : UNE ANNEE

➤ Prime à payer en TTC 91 812.56DA

➤ Prime à payer en HT 78 472.27DA

➤ Montant TVA (17%) 13 340.29DA

Fait à Tizi-Ouzou le 10/06/2014

P/L'Agent général

A.CHIKH



SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE
DIRECTION REGIONALE DE TIZI OUZOU
ACENCE GENERALE CODE 2060
TEL/FAX : (026) .20.19.49 /

NIS 1958 1501 002744

FACTURE PROFORMA

- ASSURE: ~~SSA~~
- ADRESSE : TAGUEMOUNT AZOUZ TIZI OUZOU.
- CAPITAL ASSURE : 1 550 952.00
- TYPE DE GARANTIE : Multirisques professionnelle
- DUREE : UNE ANNEE.

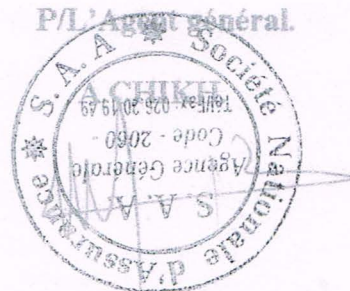
► Prime a payer en TTC : 17 000.98DA.

► Prime a payer en HT 15 530.75DA. ✓

► Montant TVA (17%) 2 470.23DA.

Fait à Tizi-Ouzou Le 10/06/2014.

P/L'Agent général.



RENAULT ALGERIE SPA

Société par actions au capital de 1 037 001 543 de DA
Siège Social: 60 A, Bd Colonel Bougara B.P. 353 El Biar Alger
TÉL: 026.20.04.48 - FAX: 026.20.04.50

FACTURE PROFORMA N° 14/04546

Page: 1/1

RENAULT

Banque: BEA Amirouche Compte N° 3264 064 G

R.C: 97B2642 - I.F: 099716100056235 - A.I: 16107379850 - N.I.S: 098216010050837

Observation: 30% AL COMMANDE 70% A LA LIVRAISON

TAGUEMOUNT AZOUZ
COMMUNE AIT MAHMOUD
BENI DOUALA
TIZI OUZOU - 15000 - ALGERIE

Désignation	Quantité	P.U.	Montant H.T
NOUVEAU KANGOO GRAND CONFORT 1.5 DCI <i>Equipements Retenus dans le prix</i>	1	1 219 000.00	1 219 000.00
2 PORTES BATTANTES 180° VITREES			
ABS			
ASSISTANCE AU FREINAGE D URGENCE			
AIRBAG PASSAGER			
BVM 5 VITESSES			
CHARGE UTILE NORMALE			
RECYCLAGE DE L'AIR			
CLOISON TUBULAIRE			
SIEGE CONDUCTEUR REGLABLE LONGITUDINAL			
CONDAMNATION ELECTRIQUE DES PORTES			
COMPTE TOURS			
SCELLERIE DRAP			
ESSUIE LUNETTE AR+LUNETTE AR CHAUFFANTE			
FILTRE DIESEL			
FREIN A DISQUE			
VITRE AV ELECTRIQUE			
SIEGE PASSENGER REGLABLE LONGITUDINAL			
PORTE DROITE COULISSANTE TOLEE			
PANNEAU LATERAL GAUCHE TOLE			
PORTILLON BOITE A GANTS			
PROTECTION SOUS CAISSE+RESERVOIR			
RANGEMENT DE PAVILLON			
RETRO EXT ELECTRISUES			
ROUES TOLE 15"			
CLE 2 BOUTONS			
VITRES TEINTEES LAT			
VOLANT MOUSSE			
<i>Equipements facultatifs</i>			
CONDITIONNEMENT D'AIR +FILTRE	1	68 000.00	68 000.00
PEINTURE METALLISEE	1	20 000.00	20 000.00

ARRETE LA PRESENTE FACTURE PROFORMA A LA SOMME DE :
UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENTS DINARS ZERO CENTIME

Valeur TVA: 222 190.00

CONDITIONS DE PAIEMENT :

PAIEMENT PAR CHEQUE DE BANQUE OU VERSEMENT

BNP Paribas El Djazair - Alger - N/C: 02700700000142900126

Total HT ANSEJ	1 307 000.00
TOTAL TVA (0%)	0.00
FRAIS ENREG.	500.00
TAXE VN	70 000.00
NET A PAYER	1 377 500.00

Conseiller commercial

Malik MEBARKI

Tel: 026 20 00 60 / 04 48

Les prix définitifs sont ceux en vigueur le jour de la livraison.

Table des matières

Table des matières

Remerciements	
Dédicaces.....	
Liste des abréviations.....	
Sommaire.....	
Introduction générale.....	01
Chapitre I : Création de la micro-entreprise.....	05
Introduction	05
Section 1 : Généralités sur la micro-entreprise.....	05
1- Définition et caractéristiques de la micro-entreprise.....	05
1-1 Définitions de la micro-entreprise.....	05
1-2 Caractéristiques de la micro-entreprise.....	06
2- La classification des micro-entreprises.....	07
2-1 Classifications juridiques des micro-entreprises.....	07
2-1-1 les entreprises fondées par une personne.....	07
2-1-1-1 les entreprises individuelles.....	07
2-1-1-2 entreprise unipersonnelle a responsabilité limitée	08
2-1-2 les entreprises sociétaires.....	08
2-1-2-1 les sociétés de personnes.....	08
a- Société en nom collectif.....	08
b- Société en commandité simple.....	08
2-1-2-2 les sociétés de capitaux.....	09
a- Société a responsabilité limitée.....	09
b- Société par action.....	09
2-2 Classifications en fonction de leur activité.....	09
2-3 Classifications économiques.....	10
1-3 Importance et rôles de la micro-entreprise dans l'économie d'un pays.....	10

1-3-1 Sur le plan politique.....	10
1-3-2 Sur le plan économique.....	11
1-3-3 Sur le plan social.....	11
Section 2 : Les étapes de création d'une micro-entreprise.....	11
1- Conditions de création d'une micro-entreprise.....	11
1-1 La dimension humaine de la micro-entreprise.....	11
1-2 La dimension économique de la micro-entreprise.....	12
1-3 La dimension financière de la micro-entreprise.....	12
2- Les étapes de création d'une micro-entreprise.....	13
2-1 L'idée de projet et sa maturation.....	13
2-1-1 La période de gestation.....	13
2-1-2 Pré-étude de faisabilité.....	13
2-2 L'étude technico-économique.....	13
2-2-1 L'étude de marché.....	14
2-2-1-1 Connaissance de marché.....	14
2-2-1-2 Définition de la nature et des caractéristiques du bien à produire.....	14
2-2-1-3 Place de la micro-entreprise dans le secteur d'activité	15
2-2-2 L'étude technique.....	15
2-2-2-1 L'analyse de processus de production possible	16
2-2-2-2 Caractéristiques des équipements.....	16
2-2-2-3 Caractéristiques et disponibilités des matières premières.....	16
2-2-2-4 Etudes de localisation de l'unité.....	16
2-2-3 L'étude organisationnelle.....	16
2-2-4 L'estimation des coûts	17
2-2-4-1 Principales sources d'information sur les coûts d'investissement.....	18
2-2-4-2 Principales sources d'informations sur les coûts	

d'exploitation.....	18
2-3 L'étude financière.....	18
2-3-L'étude de la rentabilité.....	18
2-3-1-1 Notion sur l'actualisation.....	19
a- Les intérêts composés.....	19
b- L'actualisation.....	19
c- Valeur ajoutée nette.....	20
2-3-1-2 Détermination de la période de calcul.....	20
a- Choix du taux d'actualisation.....	20
b- La prise en compte de l'inflation.....	21
2-3-1-3 D'autres critères pour mesurer la rentabilité économique d'un investissement.....	21
a- Le critère du taux de rentabilité interne.....	21
b- Le critère du temps de récupération.....	21
c- Dotation aux amortissements.....	22
d- Dépenses et charges d'exploitation.....	22
2 3-2 Etudes des documents prévisionnels.....	23
2-3-2-1 Tableaux du compte de résultat.....	23
2-3-2-2 Bilan de départ.....	25
2-3-2-3 Bilans prévisionnels.....	25
2 3-3 Détermination du point mort.....	28
2-3-3-1 Définition du point mort.....	28
2-3-3-2 Détermination du point mort.....	28
2-3-3-3 Détermination arithmétique du point mort.....	28
2-4 Réalisation et exploitation du projet.....	29
Conclusion	30
Chapitre II : Le financement des micro-entreprises	32
Introduction	32

Section 1 : Financement interne et externe	32
1- Financement interne.....	32
1-1 L'autofinancement.....	32
1-1-1 L'autofinancement opérationnel.....	33
1-1-2 La vente de propriété.....	33
1-2 Les avantages et inconvénients de l'autofinancement.....	34
2- Financement externe.....	34
2-1 Financements bancaires.....	35
2-1-1 Le financement de l'exploitation.....	35
2-1-1-1 Les crédits par caisse.....	35
a- La facilité de caisse.....	35
b- Le découvert.....	36
c- Le crédit relais.....	36
d- Le crédit de compagne.....	36
e- Avance sur factures.....	37
f- L'escompte commercial	38
g- L'avance sur marchandise	38
2-1-1-2 Les crédits par signature.....	39
a- Les cautions.....	39
b- Crédits par acceptation.....	39
c- L'aval.....	40
2-1-2 Financement d'investissement.....	40
2-1-2-1 Le crédit d'investissement à moyens terme.....	40
2-1-2-2 Le crédit à long terme.....	41
3- Les avantages et inconvénients de chaque type de financement.....	41
Section 2 : Divers financement.....	43
1- Le crédit bail.....	43
1-1 Le crédit bail mobilier.....	44

1-2	Le crédit bail immobilier.....	44
1-3	Avantages et inconvénients du crédit bail.....	44
2-	Prêts familiaux.....	45
3-	Avance de paiement des clients.....	45
4-	Les structures publiques d'aide à la création d'entreprises.....	45
	Conclusion.....	46
	Chapitre III : Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ et le bilan de l'ANSEJ.....	48
	Introduction.....	48
	section1 : Généralités sur m'ANSEJ.....	48
1-	Présentation de l'ANSEJ.....	48
1-1	Structures, organisation et l'organigramme de l'ANSEJ.....	48
1-1-1	Structure et organisation de l'ANSEJ.....	49
1-1-1-1	Le conseil d'orientation	49
1-1-1-2	Le directeur général.....	50
1-1-1-3	Le comité de surveillance	50
1-1-2	Structures locales de l'agence.....	50
1-1-3	L'organigramme de l'antenne de Tizi-Ouzou.....	51
1-2	Les fonds de l'ANSEJ.....	51
1-2-1	Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes.....	51
1-2-2	Le fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs.....	52
1-3	Missions et objectifs de l'ANSEJ.....	53
1-3-1	Missions de l'ANSEJ.....	53
1-3-2	Objectifs de l'ANSEJ.....	53
1-4	Les modes de financement et aides offertes.....	53
1-4-1	Le financement mixte.....	54
1-4-1-1	Le montage financier.....	54

1-4-1-2 Avantages fiscaux.....	54
a- Phase réalisation.....	54
b- Phase d'exploitation.....	55
1-4-2 Le financement triangulaire.....	55
1-4-2-1 Le montage financier.....	55
1-4-2-2 La bonification des taux d'intérêts.....	56
1-4-2-3 Les aides financières	56
1-4-2-4 Avantages fiscaux.....	56
a- Phase réalisation.....	56
b- Phase exploitation.....	56
2- Procédure de création et extension d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ.....	57
2-1 Procédure de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ.....	57
2 1-1 Conditions d'éligibilités.....	57
2-1-2 Les étapes de création d'une micro-entreprise.....	58
2-1-2-1 La naissance de l'idée et la recherche d'information.....	58
a- Naissance d'idée.....	58
b- Recherche d'information.....	58
2-1-2-2 L'étude du projet.....	58
2-1-2-3 La présentation du projet au niveau du CSVF.....	60
2-1-2-4 Etablissement des attestations.....	61
2-1-2-5 Accord bancaire.....	61
2-1-2-6 Réalisation du projet.....	61
a- La création juridique de la micro-entreprise.....	61
b- Notifications des avantages liés à la phase réalisation.....	61
c- Formation du promoteur.....	62
d- Financements.....	62

e- Acquisition des équipements et matériels.....	62
2-1-2-7 Exploitation de l'activité.....	62
a- Dépôt lie à la phase d'exploitation.....	62
b- Notification des avantages lies à la phase d'exploitation.....	62
2-2 Procédure d'extension d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ.....	64
2-2-1 Conditions d'éligibilité.....	64
2-2-2 Montages financiers.....	64
2-2-3 Aides et avantages discaux.....	64
2-3 Le remboursement des crédits.....	64
2-3-1 Le délai de remboursement du crédit bancaire.....	64
2-3-2 Le délai de remboursement des PNR.....	64
Section2 : Présentation d'un exemple concret de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ.....	65
1- Présentation du projet.....	65
1-1 Présentation du promoteur.....	65
1-2 L'équipement du projet.....	65
1-3 Les garanties proposées.....	66
1-3-1 Pour le crédit bancaire.....	66
1-3-2 Pour le PNR.....	66
2- Evaluation financière et économique du projet.....	66
1-4 Coût et financement du projet.....	66
2-1-1 Structure d'investissement.....	66
2-1-2 Structure de financement du projet.....	67
1-5 Tableau d'amortissement du crédit bancaire.....	67
1-6 Bilan d'ouverture.....	69
1-7 Bilan prévisionnel sur huit ans	70
1-8 Tableau compte du résultat.....	73

Section 3 : Bilan du dispositif ANSEJ pondant la période 2010-2014.....	76
1- Illustration chiffrées des résultats de l'ANSEJ durant les cinq dernières années.....	76
1-1 Les statistiques de l'ANSEJ pour l'année 2014.....	76
1-1-1 La répartition des dossiers déposés par secteur d'activité pour l'année 2014.....	76
1-1-2 La répartition des projets éligibles par secteur d'activité.....	77
1-1-3 La répartition des accords bancaires selon le secteur d'activité.....	78
1-1-4 La répartition du nombre de projets crée par secteur d'activité.....	79
1-2 données comparatives durant les cinq dernières années.....	80
1-2-1 Le nombre de dossiers déposés.....	81
1-2-2 Le nombre de projets éligibles.....	82
1-2-3 Le nombre d'accords bancaires.....	83
1-2-4 Le nombre de projets crée.....	84
1-2-5 L'évolution de l'emploi au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou durant les cinq dernières années.....	85
Conclusion.....	86
Conclusion générale.....	88
- Bibliographie	91
-La liste des tableaux	94
- Annexes	96
-Table des matières	120

Résumé

Depuis les années quatre-vingt, l'Algérie se trouve confrontée à une grave crise économique, qui se traduit par l'incapacité de créer de l'emploi, le licenciement des ouvriers et une chute du taux de croissance économique. Ces données alarmantes conjuguées à une situation sociale et politique conflictuelle, ont poussé les pouvoirs publics à mettre en place un certain nombre de dispositifs visant à répondre à la demande d'emploi de plus en plus accrue de la part des jeunes.

Au cours des années 90, la création de nouvelles entreprises, notamment la micro-entreprise, est apparue comme le principal levier de redressement de l'économie algérienne, pour cela des services d'accompagnement sont mis à la disposition des jeunes tels que l'ANSEJ.

Les analyses faites du dispositif ANSEJ de Tizi-Ouzou à partir du bilan cumulé des cinq dernières années nous ont permis globalement de confirmer les hypothèses établies au début de notre travail de recherche, à savoir la micro-entreprise est un moyen privilégié de relancer les activités économiques.

Mots clé : Micro-entreprise, financement, dispositif, ANSEJ, emploi.

ملخص

منذ الثمانينات واجهت الجزائر أزمة اقتصادية حادة التي تجلت في العجز عن توفير مناصب الشغل, تسريح العمال, انخفاض معدل النمو الاقتصادي لم يعرف لها مثيل من قبل. هذه المعطيات الاقتصادية المخيفة تزامنت مع أزمة اجتماعية و سياسية معقدة, مما دفع بالسلطات العامة إلى خلق مجموعة من التدابير ترمي للاستجابة لطلبات الشغل المتزايدة. من بين هذه التدابير, المؤسسات المصغرة التي تسمح بخلق النمو و مناصب الشغل, و محرك التطور الاجتماعي الاقتصادي و ذلك عبر هياكل دعم و خلق المؤسسات المصغرة